



cérsé

CENTRE D'ÉTUDE EN RESPONSABILITÉ
SOCIALE ET ÉCOCITOYENNETÉ

PORTRAIT DE LA GOUVERNANCE
DES PARCS À MONTRÉAL :
LES CAS DU SQUARE CABOT,
DE LA PLACE ÉMILIE-GAMELIN ET
DES PARCS JARRY ET FRÉDÉRIC-BACK

REVUE DE LITTÉRATURE

Août 2023

REVUE DE LITTÉRATURE RÉDIGÉE PAR

Faten Kikano, Ph. D., chercheure et conseillère en transfert, CÉRSÉ, fkikano@crosemont.qc.ca

Célia Kingsbury, M. Sc., co-chercheure, CÉRSÉ, ckingsbury@crosemont.qc.ca

Marie-Anne Landry-Duval, M. Sc., co-chercheure, CÉRSÉ, malandry@crosemont.qc.ca

Laurie Fréchette, assistante de recherche, CÉRSÉ, frechette.laflamme@gmail.com

REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DE L'ÉQUIPE ET AUX PARTENAIRES AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉDACTION DU DOCUMENT

Mamadou Diagne, Technicien en recherche, CÉRSÉ, mdiagne@crosemont.qc.ca

Éric Côté, agent de soutien administratif, CÉRSÉ, ecote@crosemont.qc.ca

CITATION SUGGÉRÉE

Kikano, F., Kingsbury, C., Landry-Duval, M-A., et Fréchette, L. (2023). *Portrait de la gouvernance des parcs à Montréal : les cas du Square Cabot, de la place Emilie-Gamelin et des parcs Jarry et Frédéric-Back. (Revue de la littérature).* Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CÉRSÉ).

Le Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CÉRSÉ) est un centre collégial de transfert de technologie en pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN) rattaché au Collège de Rosemont.

Août 2023

L'usage de ce document est permis conditionnellement au respect des termes de la licence publique

Creative Commons [CC BY-NC-ND 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Pour obtenir une copie de la licence : creativecommons.org



Ce travail s'appuie sur des recherches financées par le Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés du Conseil de recherches en sciences humaines.



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF.....	1
INTRODUCTION	3
MÉTHODOLOGIE.....	5
1. Gouvernance formelle des parcs.....	5
2. Revue de la littérature.....	6
CONCEPTS PRINCIPAUX.....	7
1. Appropriation de l'espace.....	7
2. Gouvernance.....	8
GOUVERNANCE FORMELLE.....	10
1. Découpage administratif	11
2. La gouvernance des parcs.....	14
SQUARE CABOT	22
1. Historique	22
2. Contexte : Enjeux de vulnérabilité	23
3. Cohabitation entre les différents groupes	23
4. Relations entre acteur.trices de la gouvernance	25
5. En bref.....	28
PARC ÉMILIE-GAMELIN.....	30
1. Historique	30
2. Contexte : Enjeux de vulnérabilité	31
3. Cohabitation entre les différents groupes	32
4. Relations entre acteur.trices de la gouvernance	33
5. En bref.....	34
PARC JARRY	35
1. Historique	36
2. Contexte : Enjeux de vulnérabilité	37
3. Cohabitation entre les différents groupes.....	37
4. Relations entre acteur.trices de la gouvernance	40

5. En bref.....	42
PARC FRÉDÉRIC-BACK.....	43
1. Historique	44
2. Contexte : Enjeux de vulnérabilité	46
3. Cohabitation entre les différents groupes	47
4. Relations entre acteur.trices de la gouvernance	49
5. En bref.....	50
DISCUSSION ET CONCLUSION.....	51
1. Formes de gouvernance et enjeux de pouvoir sur l'inclusion des populations défavorisées	51
2. Incidence sur l'appropriation de l'espace par les populations marginalisées	53
3. Stratégies qui favorisent l'inclusion et la cohabitation des personnes marginalisées.....	54
BIBLIOGRAPHIE.....	57

SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'importance des parcs dans les centres urbains n'est plus à démontrer. D'une part, les parcs représentent un lieu de partage et de rassemblement pour différentes populations. D'autre part, ils alimentent le sentiment d'appartenance et facilitent l'intégration dans la société des populations défavorisées, telles que les personnes en situation d'itinérance et les personnes à faible revenu immigrantes ou racisées. Par ailleurs, ces personnes sont généralement exclues de la gouvernance des parcs, qui implique, entre autres, l'aménagement, la gestion, le financement, l'entretien et l'organisation d'activités. Les populations défavorisées sont alors affectées par des décisions prises sans leur consultation, ce qui produit éventuellement un effet de dispersion douce ou un sentiment de non-légitimité et de non-appartenance.

Cette revue de la littérature se concentre sur la gouvernance des parcs à Montréal. L'objectif principal est de déterminer les formes de gouvernance formelle et informelle et les enjeux de pouvoir qui caractérisent les parcs et leur effet sur l'appropriation de l'espace par les populations défavorisées. Ces formes de gouvernance sont spécifiques à chaque parc, étant donné la diversité des acteurs publics et communautaires impliqués dans les processus décisionnels et la particularité du contexte social et démographique environnant.

Un premier volet vise à brosser le portrait de la gouvernance formelle et informelle et à décrire les enjeux de pouvoir dans les parcs à Montréal. Dans un second volet, une revue de littérature approfondie des quatre parcs à l'étude a été réalisée et porte sur l'historique des parcs, les enjeux de vulnérabilité, la difficulté dans la cohabitation entre les groupes et la relation entre les différents acteurs impliqués dans la gouvernance. Les quatre parcs sont le square Cabot, le parc Émilie-Gamelin, le parc Jarry et le parc Frédéric-Back. Voici les éléments importants qui en ressortent :

Pour la **gouvernance formelle des parcs au Québec**, la répartition des responsabilités entre les instances nationales, provinciales, métropolitaines, régionales et locales crée des défis administratifs et opérationnels, ainsi que des chevauchements territoriaux. De plus, chaque niveau de gouvernance apporte sa contribution spécifique à la gestion des parcs qui les gère différemment selon ses propres intérêts et besoins.

Dans le cas du **square Cabot**, la mixité sociale est synonyme d'enjeux et de tensions, particulièrement à l'égard des personnes en situation d'itinérance issues des communautés autochtones. Les organismes communautaires déploient plusieurs efforts pour assurer une cohabitation équitable dans le parc, mais le manque de financement génère des difficultés dans la mise en œuvre de ces initiatives, ainsi que des tensions entre les différentes parties prenantes. Les projets de réaménagement et de programmation du parc ne tiennent pas particulièrement compte des personnes marginalisées qui y résident, augmentant leur niveau de précarité.

Dans le cas du **parc Émilie-Gamelin**, la programmation culturelle est associée à des enjeux de cohabitation entre les citoyen.nes et les personnes en situation de vulnérabilité. Des organismes communautaires offrent aussi des ressources aux personnes dans le besoin et font pression sur les instances décisionnelles afin de faire valoir la voix des personnes en situation d'itinérance qui se sont approprié le parc. Cependant, la dualité est de plus en plus frappante entre la vocation culturelle et la vocation de rassemblement de personnes vulnérables du parc.

Dans le cas du **parc Jarry**, la cohabitation des résident.es de différentes origines culturelles aux abords du parc en fait un lieu de rencontres et d'échanges important. Cependant, certain.es acteur.trices ayant un grand pouvoir décisionnel sur les actions dans le parc semblent générer des tensions à l'égard des utilisateur.trices du parc dont la voix n'est pas entendue. La Ville de Montréal utilise un processus de consultation publique afin de prendre en compte la diversité d'opinions des usager.ères du parc dans le contexte de son réaménagement, mais il semble y avoir des difficultés à avoir un consensus.

Dans le cas du **parc Frédéric-Back**, le parc a vu le jour grâce à des mobilisations citoyennes qui ont mené à la fermeture d'une carrière et d'un dépotoir de déchets. Les luttes citoyennes sur plusieurs décennies ont permis de renforcer l'action collective locale et de modifier positivement la structure institutionnelle. Bien que cette cohésion dans la gouvernance ait eu des effets positifs sur la concertation des habitant.es du quartier, l'organisation territoriale du parc ne semble pas avoir été faite à la suite d'une consultation des résident.es. Le manque de concertation des habitant.es est considéré comme une forme de dépossession par les résident.es et peut mener à des enjeux d'inégalités liées à l'emplacement des infrastructures et de l'accessibilité au parc.

Cette revue de littérature met en évidence certains enjeux de gouvernance spécifiques à chaque parc et le rôle essentiel des organismes communautaires dans la représentation des intérêts des usager.ères vulnérables des parcs.

INTRODUCTION

À Montréal, la Ville et les organismes sont conscients de l'importance des parcs, lieux de partage, de socialisation et de cohabitation, particulièrement pour les populations défavorisées et vulnérables (Garrett et Stark, 2017). Ces populations incluent les personnes en situation d'itinérance, souvent issues des communautés autochtones, les personnes à faible revenu immigrantes ou racisées, les communautés LGBTQ2, etc. (Ville de Montréal, 2021). En effet, selon plusieurs études, alors que la ségrégation spatiale et l'effort pour limiter la visibilité de ces populations sont des symptômes de leur exclusion sociale, leur appropriation des parcs alimente leur sentiment d'appartenance et facilite leur intégration dans la société (Kikano, 2021; Parazelli, 2021). Pour certains groupes défavorisés, l'utilisation des parcs permet d'avoir un accès gratuit à la nature et constitue un lieu de rassemblement et d'organisation d'activités culturelles et de loisirs. Pour d'autres groupes plus vulnérables, notamment les personnes itinérantes, l'utilisation des parcs est un enjeu de survie (Margier, 2014).

Malgré l'importance des parcs pour ces groupes, ils sont généralement exclus de leur gouvernance qui implique, entre autres, la prise de décisions sur l'aménagement, la gestion, le financement, l'entretien et l'organisation d'activités. La gouvernance des parcs est souvent prise en charge par des acteurs publics — la Ville, les arrondissements, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et d'autres services d'urgence, etc. — ainsi que par d'autres usager.ères, organisations ou citoyen.nes issus de catégories sociales favorisées. La multiplicité de parties prenantes privilégiées impliquées dans la gouvernance des parcs génère des processus décisionnels dissemblables qui, à leur tour, produisent des dynamiques inégales d'inclusion et d'exclusion. Quelques rares fois, les parcs sont appropriés par des groupes défavorisés. Dans ces cas, leur présence crée des enjeux de cohabitation avec d'autres usager.ères. Cependant, dans la majorité des cas, les décisions prises conviennent à ces parties prenantes privilégiées qui, parfois, tentent même de limiter certaines formes d'appropriation des parcs par des groupes défavorisés afin de les en exclure. Les parcs deviennent alors des endroits peu accueillants qui ne répondent pas aux attentes et aux besoins de leurs usager.ères vulnérables. Dans les deux cas, l'appropriation des parcs est pour les groupes défavorisés un réel défi qui dépend de leur degré de pouvoir.

C'est dans ce cadre que cette revue de la littérature brosse le portrait de la gouvernance formelle et explore le rapport entre les différentes formes de pouvoir et de gouvernance informelle des parcs à Montréal. Elle se concentre sur les cas particuliers du square Cabot, du parc Émilie-Gamelin, du parc Jarry, et du parc Frédéric-Back. Plus spécifiquement, elle vise à répondre aux questions suivantes : 1) Quels sont les formes de gouvernance et les enjeux de pouvoir qui caractérisent les parcs dont une proportion d'utilisateurs provient de populations défavorisées (qui fait quoi, pourquoi et comment) ? ; 2) Quel est leur effet sur l'appropriation de l'espace par ces populations ? ; 3) Quelles sont les meilleures stratégies de gouvernance qui favorisent l'appropriation des parcs par ces groupes et qui mènent à une cohabitation harmonieuse avec d'autres usagers ? Ces quatre parcs possèdent deux particularités communes : premièrement, la vulnérabilité socioéconomique de certains de leurs usager.ères et les

enjeux de cohabitation qu'ils ont avec d'autres usagers, moins vulnérables ; deuxièmement, l'intérêt que trois organismes de terrain impliqués dans les enjeux d'inclusion sociale et nos partenaires dans le projet leur portent. Il s'agit d'Architecture sans Frontières Québec, Amis des parcs et Sentier Urbain.

Ce rapport de recherche est le premier des trois livrables présentant les résultats de recherche de la première année du projet « L'intégration des populations défavorisées dans les parcs à Montréal : enjeux de gouvernance et d'appropriation de l'espace ». La première année explore les dynamiques descendantes, alors que la deuxième année se concentre sur les dynamiques ascendantes. La validation des résultats de recherche des deux premières années a lieu durant la troisième année.

Le rapport se base sur une collecte de données secondaires. Il est complété par un deuxième rapport présentant le portrait socio démographique des secteurs entourant les quatre parcs à l'étude et par un troisième livrable qui dévoile les résultats de recherche issus de données primaires. Le document comporte les sections suivantes : la présentation de la méthodologie, la définition des concepts de la gouvernance et l'appropriation de l'espace, une cartographie de la gouvernance formelle à Montréal, détaillant les différents paliers gouvernementaux et le découpage administratif de la Ville, une revue de la littérature portant sur les quatre parcs à l'étude et finalement, la discussion et la conclusion.

MÉTHODOLOGIE

Pour bien concevoir les enjeux associés aux parcs, il est important de bien comprendre leur gouvernance et de recenser les écrits à leur sujet. Cette section présentera la méthodologie utilisée pour la gouvernance formelle des parcs, ainsi que celle utilisée pour la revue de la littérature.

1. Gouvernance formelle des parcs

La préparation d'un schéma illustrant les paliers décisionnels s'est engagée dans une démarche exhaustive visant à mieux comprendre les liens existants entre les différent.es acteur.trices impliqué.es dans la gouvernance des parcs à l'échelle du Québec. Notre objectif était de fournir une représentation schématique détaillée des paliers de gouvernance, des outils décisionnels associés et des organismes concernés par la gestion et la prise de décision relative aux parcs à l'échelle de la province, mais plus spécifiquement à Montréal. Cette recherche exploratoire visait aussi à définir sommairement le mode de gestion des autres parcs au Québec qui sont de juridiction provinciale et fédérale. La structure du schéma a été inspirée par un organigramme de la gouvernance du parc Émilie-Gamelin préparé dans le cadre d'un autre projet mené par le CÉRSÉ (CÉRSÉ, 2021).

Avant d'aborder le thème spécifique des parcs, nous avons approfondi la notion des limites administratives et territoriales applicable à l'ensemble de la province et plus spécifiquement à la grande région de Montréal. La méthodologie adoptée a été guidée par un examen approfondi des ressources disponibles en ligne, notamment celles publiées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Ces ressources, qui traitent de l'organisation territoriale municipale et des différents paliers de gouvernance, ont servi de point de départ pour notre recherche. De plus, elles ont fourni des informations clés sur les rôles et responsabilités de chaque palier décisionnel et des acteurs impliqués, ainsi qu'un aperçu des lois encadrant la gestion territoriale au niveau local et supralocal (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2023).

Pour mieux saisir les interactions existantes entre les paliers de gouvernance, nous avons également consulté *le guide du plan d'urbanisme* publié par l'Office de consultation publique de Montréal. Cette ressource nous a permis de comprendre les mécanismes de concordance entre les outils décisionnels des différents paliers de gouvernance locale et supralocale en matière de planification et de gestion du territoire (Office de consultation publique de Montréal, s. d.).

Une analyse approfondie des textes de loi a été entreprise pour déterminer les sources de gouvernance des parcs. Nous avons pris comme référence les principales lois liées à l'urbanisme émanant du MAMH. Les textes législatifs ont été consultés sur le web LégisQuébec, qui constitue la source officielle des textes de loi à jour. Notre recherche s'est déployée en suivant les liens entre les différentes lois, politiques et règlements, afin de mieux comprendre leur articulation mutuelle (LégisQuébec, s. d.).

L'étude de ces textes de loi s'est faite sur l'ensemble des thèmes concernant les parcs (gestion, financement, compétence, délégation de pouvoir, entretien, etc.). La recherche a permis d'établir comment est définie la compétence de chaque parc selon différents critères. L'identification des compétences a été une tâche ardue, nécessitant une recherche approfondie. Les textes de loi ont fourni les informations nécessaires, mais la consultation du guide d'interprétation du MAMH a été essentielle pour orienter notre analyse et obtenir une compréhension précise des différentes compétences définies par la législation.

La répartition géographique des parcs a été étudiée en utilisant des données provenant de différentes sources, notamment le répertoire Partenariat Données Québec combiné à l'outil de cartographie interactive Forêt Ouverte. Ces ressources ont permis de visualiser les données sur les territoires récréatifs du Québec et de les cartographier, fournissant ainsi des informations précieuses pour la démarche.

Concernant la gouvernance spécifique des parcs sur le territoire de la ville de Montréal, nous avons exploité les bases de données ouvertes sur les grands parcs, les parcs d'arrondissements et les espaces publics, ainsi que sur les installations récréatives, sportives et culturelles extérieures. Nous avons utilisé la *Vue sur les parcs et les installations sportives de Montréal*, une interface cartographique interactive qui permet de visualiser aisément ces données. Ces sources ont permis de ventiler les informations concernant les différents parcs à Montréal, et plus spécifiquement les quatre parcs à l'étude. Nous avons pu obtenir l'information concernant leur propriétaire, leur gestionnaire, ainsi que l'organisme responsable de la compétence juridique du parc. Il est important de noter que les données présentées sont spécifiques à l'île de Montréal, excluant le territoire des villes liées (Ville de Montréal, s. d.).

2. Revue de la littérature

Le thème spécifique des parcs a été abordé par une revue de littérature. La revue de la littérature a permis d'approfondir notre compréhension des liens entre les différentes parties prenantes et les usagers dans les parcs étudiés. La revue de la littérature a été effectuée à partir de données de la littérature grise, soit des articles de journaux, des rapports, des sites web, des webinaires, et autres. Des documents académiques ont également été inclus, comme des mémoires, des thèses et des articles scientifiques révisés par les pairs. À partir de cette recherche documentaire, une méthode boule de neige a été employée afin d'élargir la littérature consultée. Cette méthode consiste à repérer dans les références bibliographiques de nouveaux écrits pertinents. Afin de produire chacune des parties de cette recension, les écrits retenus devaient traiter : 1) De la gouvernance formelle et informelle des parcs à Montréal, soit la prise de décisions sur l'aménagement, la gestion, le financement, l'entretien et l'organisation d'activités; 2) Des usagers vulnérables des parcs; 3) Des enjeux de cohabitation dans les parcs; 4) Des stratégies d'inclusion des populations vulnérables dans les parcs. Cependant, l'établissement des liens informels concernant les organismes gravitant autour des parcs a été un défi en raison du manque de documentation disponible.

CONCEPTS PRINCIPAUX

Deux concepts principaux guident le fondement de cette revue de la littérature, soit l'**appropriation de l'espace** et la **gouvernance**. Les prochaines pages s'attarderont à une définition succincte de ces deux notions.

1. Appropriation de l'espace

Pour la définition de la notion de l'appropriation de l'espace, nous nous sommes essentiellement basés sur la revue de la littérature effectuée dans la thèse de la chercheuse principale (Kikano, 2021). La plupart des paragraphes sont une transcription littérale de la section sa thèse consacrée à la revue de cette notion (Kikano, 2021). La notion de l'appropriation de l'espace s'est institutionnalisée à la suite de la 3^e Conférence internationale de l'espace construit à Strasbourg en 1976 (Korosec-Serfaty, 1976). Issue de la psychologie environnementale et de la sociologie urbaine, l'appropriation de l'espace se rapporte à un processus psychologique servant à transformer et personnaliser l'espace dans le but de générer un sentiment d'attachement, de possession et d'appartenance relatif à cet espace (Fischer, 2011). Sa définition fait référence à deux dimensions importantes, soit la spatialité des structures sociales (le spatial) et la socialité des structures spatiales (le social) (Fischer, 2011). Sur le plan de la sociologie, l'appropriation de l'espace est liée à la notion d'habitus de Bourdieu (2005), au sens où l'appropriation est génératrice des pratiques collectives orchestrées, révélant ainsi le sens commun d'un même groupe ou d'une même classe sociale dans l'organisation d'un espace (Bourdieu, 2005). L'appropriation de l'espace permet ainsi un ancrage de l'identité à un territoire donné (Di Meo, 1998). Serfaty-Garzon (2003) la définit comme étant une « action sociogéographique » en lien avec le degré de liberté et de possession par rapport à l'espace, la relation aux autres, l'agencement des objets, la répétition des gestes et de l'itinéraire et le rapport de ces éléments avec la mémoire et la culture d'un groupe ou d'un individu. Cette définition établit le lien entre l'appropriation de l'espace et le pouvoir (capital légal et économique), le capital social, la culture et la typologie de l'espace approprié.

La notion d'appropriation de l'espace est aussi intimement liée à la notion de pouvoir sur l'espace (Kellou-Djitli, 2013). Nicholls et coll. (2016) rapportent que l'appropriation de l'espace public peut évoquer la défiance des structures de pouvoir établies (Miller, 2016). Ce constat fait écho à la notion de « droit à la ville », objet politique par excellence : s'approprier l'espace représente donc un moyen pour les individus de « restituer la participation juste et équitable de la ville » (Lefebvre, 2000).

L'appropriation peut être de nature matérielle ou idéale (Kikano, 2021). La première se rapporte aux éléments visibles qui se manifestent par le contrôle de l'espace et par sa transformation en espace exclusif et privé. Elle renforce la visibilité sociale des individus et des groupes. Cette visibilité sociale peut se traduire par une valorisation de l'espace et à l'inverse, par sa stigmatisation (Ripoll, 2005). L'appropriation matérielle de l'espace fait référence à l'exclusivité de l'espace et à l'autonomie de son usage (Ripoll, 2005). Au-delà de l'appropriation matérielle, l'appropriation idéale concerne

l'attachement et l'appartenance à l'espace (Di Meo, 1998; Ripoll, 2005). Plus précisément, elle fait référence à trois dimensions, soit : 1) L'acquisition d'un savoir-faire pour user de l'espace de façon stratégique ; 2) L'attachement affectif (le fait de se sentir chez soi) ; 3) L'appropriation symbolique et identitaire, c'est-à-dire l'association d'un espace à un groupe selon sa nationalité, sa religion, son ethnie, etc. (Ripoll, 2005). Ainsi, l'appropriation de nature matérielle se caractérise par un pouvoir sur l'espace par l'environnement bâti, alors que l'appropriation idéale se rapporte au sentiment d'attachement et d'identification associé à un espace.

L'appropriation de l'espace est souvent le reflet des inégalités sociales, de par les surfaces habitées, l'accès inégal à l'espace, la maîtrise de l'espace, la distance aux ressources, la disponibilité des ressources et la jouissance exclusive de l'espace (Kikano, 2021). Par exemple, en évaluant la manière dont il est approprié, il est possible d'identifier si un espace est esthétique, diversifié, fonctionnel et prestigieux, ou à l'inverse, pollué, pauvre en équipements et stigmatisé (Ripoll & Veschambre, 2013). Ripoll et Veschambre définissent, selon trois niveaux, le capital spatial d'un individu ou d'un groupe et le lient au degré de maîtrise de l'espace : 1) Ceux qui produisent leur espace ou le font produire à leur guise et à leur image ; 2) Ceux qui doivent se contenter d'espaces produits pour eux, en fonction de l'image que d'autres se font de leurs besoins, de leurs critères et de leurs valeurs ; 3) Ceux dont on ne veut pas, ils ne peuvent s'approprier l'espace (2013).

En conclusion, la notion d'appropriation de l'espace se définit par une occupation d'un espace et de son adaptation aux besoins et aux aspirations d'un individu ou d'un groupe. Elle se manifeste également par le développement d'un sentiment d'appartenance et d'attachement et un prolongement identitaire vis-à-vis de l'espace approprié. Elle regroupe une dimension spatiale et sociale de l'espace qui s'imbrique dans des rapports de pouvoir et le reflet d'inégalités.

2. Gouvernance

La gouvernance est un terme récent qui s'est généralisé dans les années 2000 (Lacroix, 2023). En 1992, la Banque Mondiale définit la notion de gouvernance comme étant « la manière selon laquelle le pouvoir est exercé sur la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays pour favoriser son développement » [Traduction libre] (Kaufmann & Kraay, 2008). Plus précisément, la gouvernance regroupe « L'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre d'actions publiques » (Lacroix, 2023). Ces processus mènent à des décisions dont l'objectif est d'orienter les choix et les actions, ainsi qu'à distribuer la responsabilité parmi l'ensemble des acteurs impliqués (chacun.e possédant ainsi son lot de pouvoir). En d'autres termes, la gouvernance répond aux questions suivantes : 1) Qui a le pouvoir ? ; 2) Qui prend les décisions ? ; 3) Comment les intervenants se font-ils entendre ? ; 4) Quelle est la façon de rendre des comptes ? (Institut de la gouvernance, 2023).

La gouvernance s'insère à différentes échelles, soit à des petites organisations (p. ex. : organismes communautaires, coopératives, etc.) ou à de grandes organisations (p. ex. : ministères, gouvernements,

organisations internationales) (Lacroix, 2023). Elle s'applique d'une part à des groupes privés et d'autre part à des groupes publics.

Il existe des divergences quant à la pratique de la gouvernance dite « favorable ». Toutefois, l'Institut sur la gouvernance du Canada suggère d'adopter une pratique de la gouvernance plus ouverte, décentrée, collaborative, conduisant à l'intervention d'une pluralité d'acteurs (Institut de la gouvernance, 2023).

En bref, la gouvernance permet de comprendre les liens entre les citoyen.nes et les acteur.trices qui œuvrent sur le plan politique. Elle répond aux trois questions principales suivantes : 1) Comment les décisions sont-elles prises ? ; 2) Qui a son mot à dire dans la prise de ces décisions ? ; 3) Qui est responsable ? Il existe des principes directeurs qui assurent une gouvernance favorable, soit lorsque les décisions prises tiennent compte des besoins de toutes les parties prenantes. Elle peut être défavorable lorsque les décisions sont prises par « un groupe fermé, sans consultation ou collaboration, puis imposées à la communauté visée » (Lacroix, 2023).

GOUVERNANCE FORMELLE

La compréhension des relations entre les acteur.trices impliqué.es dans la prise de décision en matière d'aménagement et d'urbanisme est cruciale pour appréhender les enjeux de gouvernance liés aux parcs. Dans cette optique, une démarche de schématisation des paliers décisionnels a été entreprise dans le cadre de cette recherche. Ce schéma vise à fournir un outil visuel représentant les liens de gouvernance et de gestion des quatre cas d'étude examinés, en plus d'offrir une vue d'ensemble des différents paliers décisionnels concernant les parcs à l'échelle du Québec.

La démarche a débuté par une analyse approfondie du découpage administratif du territoire québécois, qui permet de distinguer quatre niveaux de gouvernance : national, provincial, régional et local. Cette première étape a permis de comprendre la répartition des responsabilités et des compétences entre les différents paliers administratifs, ainsi que les organismes responsables de la gestion des parcs à chaque niveau.

Ensuite, une recherche documentaire exhaustive a été entreprise pour recueillir des informations sur les différents organismes responsables de la gestion des parcs au Québec. Des études de cas ont été réalisées pour illustrer la gouvernance des parcs à chaque niveau administratif, en mettant en évidence des exemples concrets de parcs gérés par ces organismes.

Les résultats mettent en évidence la complexité de la gouvernance des parcs au Québec et l'importance de la collaboration entre les différents acteurs. Au niveau national, l'agence Parcs Canada joue un rôle clé dans l'administration des parcs nationaux et des lieux historiques du Canada. Au niveau provincial, la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) est responsable de la gestion des parcs provinciaux. Au niveau régional, les instances régionales telles que les municipalités régionales de comté (MRC) et les agglomérations ont un pouvoir de désignation et de gestion des parcs d'importance régionale. Enfin, au niveau local, les municipalités locales et les arrondissements sont chargés de la gestion des parcs locaux.

L'étude de la gouvernance des parcs a également mis en évidence que les différentes priorités et intérêts des acteurs impliqués, tels que la protection de l'environnement, le développement économique, le tourisme et les besoins des communautés locales affectent le mode de gestion.

Il est important de noter que cette recherche comporte des limites, car de nombreux autres facteurs doivent être pris en considération, tels que les aspects culturels, historiques et économiques. De plus, l'étude ne visait pas à examiner les liens avec les organisations privées qui gèrent également de nombreux parcs et espaces verts. Par conséquent, les résultats présentés ici se concentrent sur un schéma sommaire détaillant les liens de gouvernance découlant des orientations gouvernementales du niveau provincial jusqu'à la gestion locale des parcs, en se concentrant spécifiquement sur la ville de Montréal.

1. Découpage administratif

Le découpage administratif au Québec repose sur quatre niveaux : national, provincial, régional et local. Chaque niveau joue un rôle essentiel dans la gestion et la planification du territoire. La prise de décision, tant au niveau local que supralocal, est interreliée alors que la planification et la gestion du territoire doit se faire en concordance avec les paliers de niveau supérieur.

Au **niveau national**, le gouvernement fédéral joue un rôle secondaire dans **l'élaboration des politiques et des lois qui encadrent l'aménagement du territoire au Québec**. Certains ministères, tels que le ministère de l'Environnement et du Changement climatique, le ministère des Transports et le ministère des Ressources naturelles, sont impliqués principalement dans la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement et le développement durable à l'échelle nationale.

Au **niveau provincial**, le gouvernement du Québec exerce une autorité considérable en matière **d'aménagement et d'urbanisme**. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est responsable de l'énonciation des orientations gouvernementales en matière de planification territoriale, de l'élaboration des politiques d'urbanisme et de la supervision des municipalités. Il établit les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire et veille à leur mise en œuvre à travers la province. Depuis la nomination du nouveau conseil des ministres en 2022, les secteurs de la faune et des parcs relèvent désormais du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Au **niveau régional**, le territoire québécois est subdivisé en 86 entités administratives, dont 78 municipalités régionales de comté (MRC) et 8 arrondissements, qui ont pour mandat de gérer les **enjeux régionaux spécifiques liés à l'aménagement du territoire** (Figure 1). Les MRC sont des regroupements de municipalités locales qui collaborent pour la planification régionale, le développement économique, les transports et l'environnement. Les agglomérations, quant à elles, sont des divisions territoriales de grandes villes, telles que Montréal, qui regroupent plusieurs arrondissements. Ces entités administratives assurent la coordination des décisions prises au niveau local et contribuent à la mise en œuvre des politiques et des orientations établies aux paliers supérieurs.

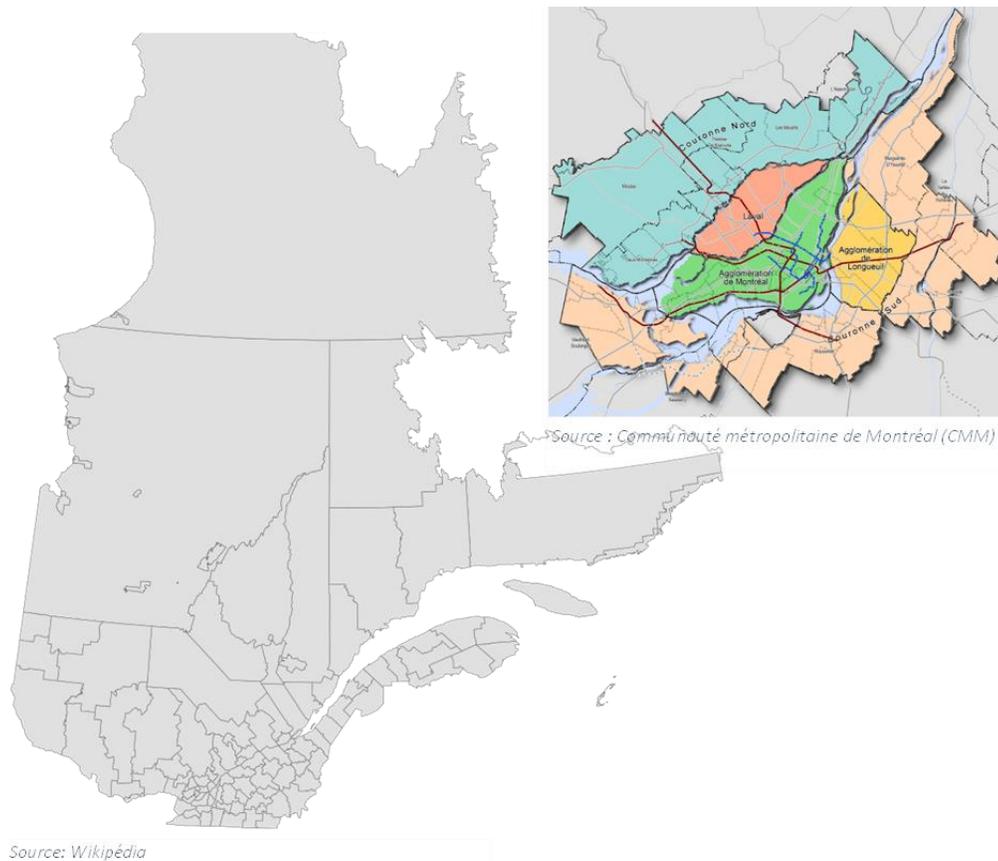


Figure 1 : Découpage administratif à l'échelle provinciale (86 MRC et agglomérations) (à gauche) et la région de Montréal (à droite)

Les régions métropolitaines de Montréal et de Québec se distinguent par leur statut de « Communauté Métropolitaine », qui leur confère une autorité supplémentaire pour traiter des enjeux régionaux majeurs. La **Communauté Métropolitaine de Montréal** (CMM) regroupe 14 instances régionales, comprenant des MRC et des agglomérations, ainsi que 82 municipalités locales. Elle exerce des **responsabilités spécifiques en matière de transport, d'environnement et de développement régional**.

L'**Agglomération de Montréal**, quant à elle, englobe les 19 arrondissements de la Ville de Montréal et 14 villes liées (**Figure 2** : Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal et les 14 villes liées à l'Agglomération de Montréal

). Elle a été créée dans le contexte des fusions et défusions municipales qui ont eu lieu entre 2002 et 2006. L'Agglomération assure une **gestion centralisée des compétences générales à portée régionale**, telles que la gestion des services de police, des grands parcs, du développement économique et de l'approvisionnement en eau. Les villes reconstituées (villes liées) et les arrondissements de la Ville de Montréal ont, quant à eux, des compétences de niveau local.

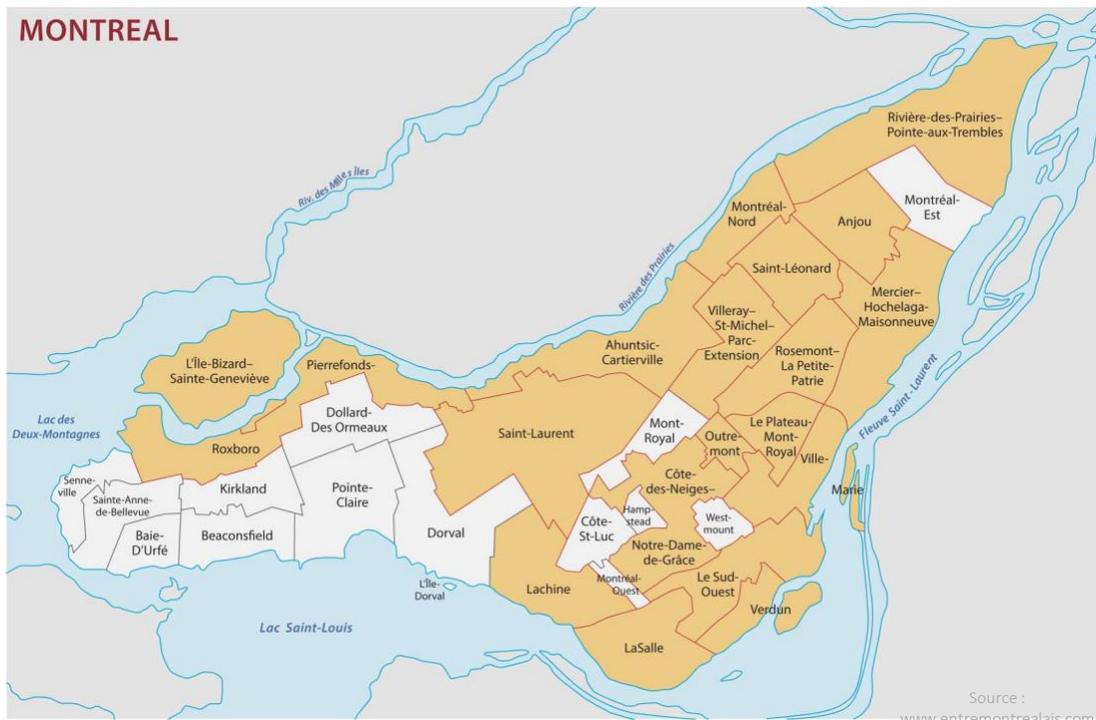


Figure 2 : Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal et les 14 villes liées à l'Agglomération de Montréal

Toutes les entités administratives, soit les MRC, agglomérations, municipalités locales et arrondissements, doivent adopter et mettre à jour un outil de planification pour la gestion de leur territoire. **Les décisions prises dans le cadre de cette planification doivent être en concordance avec les grandes orientations des instances de paliers supérieurs (Figure 3).** Ces outils, tels que les schémas d'aménagement, les plans de développement et les règlements municipaux, permettent d'encadrer les décisions relatives à l'utilisation du sol, à la protection de l'environnement, à la gestion des parcs et à d'autres enjeux territoriaux. Ils contribuent à assurer une cohérence dans la gouvernance territoriale et à encadrer la participation des différents acteurs impliqués.

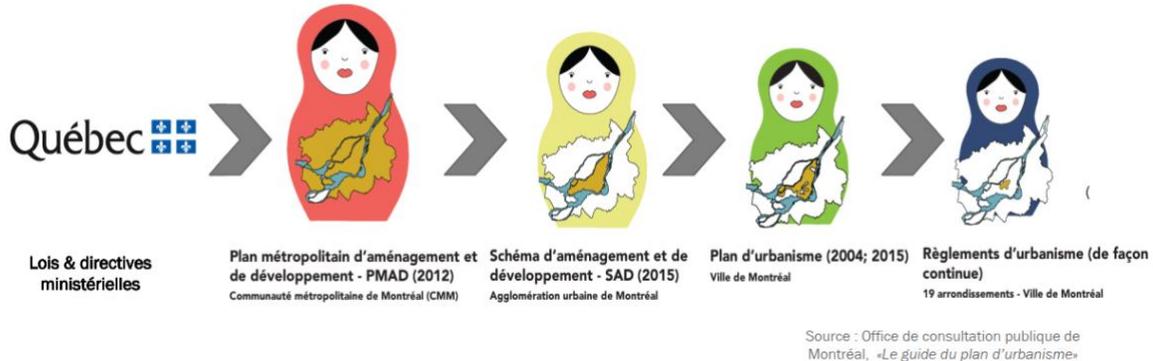


Figure 3 : Plan d'urbanisme conçu par la Ville de Montréal

2. La gouvernance des parcs

La gestion des parcs au Québec est complexe en raison de la présence de ces différents paliers de gouvernance et des chevauchements administratifs qui en découlent. Par exemple, un parc peut se situer géographiquement à la fois dans une MRC, une agglomération et un arrondissement, mais sera sous la responsabilité de seulement l'une de ces instances. C'est donc la fonction, la valeur et l'intérêt porté par le parc qui importe plutôt que son emplacement géographique. Dans la région de Montréal, on retrouve cinq niveaux de gouvernance impliqués dans la gestion des parcs : national, provinciale, métropolitain, régional et local.

2.1. National

Les parcs d'importance nationale au Québec relèvent de la juridiction fédérale et sont sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada. **L'agence Parcs Canada joue un rôle central dans l'administration et la gestion de ces parcs nationaux ainsi que des lieux historiques du pays.** Il s'agit de l'organisme fédéral responsable de la gestion et de la protection des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des sites historiques nationaux du Canada. Le Canal de Lachine est un exemple de site sous la gouvernance au niveau national sur le territoire de la ville de Montréal. En tant que lieu historique national du Canada, le Canal de Lachine revêt une importance à l'échelle nationale puisqu'il représente un patrimoine historique et culturel significatif pour le pays. La gestion de ce site vise à préserver et à mettre en valeur son patrimoine historique, tout en offrant des activités récréatives et touristiques. C'est l'agence Parcs Canada qui administre et gère le Canal de Lachine, ainsi que d'autres parcs nationaux et lieux historiques représentant un intérêt particulier à travers le pays.

2.2. Provincial

Au Québec, la responsabilité des établissements provinciaux en matière de parcs incombe au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. **Cette entité gouvernementale joue un rôle crucial dans la protection, la gestion et la mise en valeur des parcs**

provinciaux. La loi sur les parcs prévoit la possibilité de déléguer les pouvoirs de gestion à la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Cette société d'État est spécifiquement mandatée pour la gestion et l'administration des parcs nationaux du Québec. La SÉPAQ a pour mission la préservation des richesses naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes au sein de ces parcs. Les parcs provinciaux du Québec sont répartis sur l'ensemble du territoire. Dans la région de Montréal, on retrouve le Parc national des Îles-de-Boucherville, dont la gestion et l'administration ont été déléguées à la SÉPAQ. La gestion du Parc national des Îles-de-Boucherville vise à préserver son écosystème fragile et à offrir aux visiteurs des activités récréatives en harmonie avec la nature. La SÉPAQ est responsable de la planification et de la mise en œuvre des activités de conservation, de l'aménagement des infrastructures, de la réglementation des usages et de l'accueil des visiteurs.

2.3. Métropolitain

Le conseil de la CMM est composé de 28 membres, qui représentent les différentes municipalités locales de la région métropolitaine. Parmi ces membres, on retrouve les maires des villes de Montréal, Longueuil et Laval, ainsi que plusieurs conseillers de ces trois villes. Les maires des couronnes Nord et Sud sont également présents au conseil. Le président d'office de la CMM est le maire de la Ville de Montréal. Cette composition diversifiée permet de prendre en compte les intérêts et les besoins des différentes municipalités de la région. La CMM exerce différentes compétences qui visent à assurer une gestion harmonieuse et cohérente du territoire métropolitain. Parmi ces compétences, on peut citer la planification métropolitaine, l'aménagement du territoire, la gestion des aires protégées, la mobilité, l'environnement, le développement économique, le logement, et la culture. **La diversité des compétences de la CMM reflète les enjeux complexes et interreliés auxquels fait face la région métropolitaine de Montréal.**

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) est l'outil de planification régional qui vise à orienter le développement et l'aménagement du territoire de la région métropolitaine à long terme. Le PMAD est un instrument de planification intégrée qui guide les décisions des municipalités locales et d'autres instances responsables de l'aménagement du territoire. **Il permet de coordonner les actions et les politiques afin d'assurer un développement cohérent et durable de la région métropolitaine de Montréal.** Le PMAD est élaboré par la CMM en collaboration avec les municipalités locales et d'autres acteurs concernés. Il prend en compte les enjeux et les défis spécifiques de la région métropolitaine. Les objectifs du PMAD concernant les parcs sont la protection de l'environnement et les ressources naturelles ainsi que la promotion du développement économique.

Ainsi, en matière de parcs, **la CMM joue principalement un rôle de protection et de mise en valeur de l'environnement dans la grande région de Montréal et un rôle de gestion des grands espaces naturels boisés et riverains.** L'un des mandats de la CMM est d'atteindre un taux d'aires naturelles protégées de 30% sur l'ensemble du territoire métropolitain. De ce fait, la CMM élabore des projets de création de parcs métropolitains en collaboration avec ses partenaires municipaux de manière à rendre les terres publiques accessibles à tous, en plus de protéger et de mettre en valeur les caractéristiques du territoire.

La CMM gère aussi les équipements et services métropolitains qui ont un rayonnement touristique et économique important pour la grande région métropolitaine. À titre d'exemple, l'un des principaux équipements et services métropolitains, le Jardin botanique de Montréal, est géré et administré par cette instance régionale. Il constitue un parc d'importance métropolitaine en raison de son rayonnement touristique, culturel et économique significatif pour la région. En matière de gouvernance, la CMM est responsable de la planification stratégique, du financement et de la supervision générale du Jardin botanique de Montréal. Elle collabore étroitement avec d'autres partenaires, tels que la Ville de Montréal et des organismes spécialisés, pour assurer la gestion, l'aménagement et l'entretien du parc.

2.4. Régional

La MRC joue un rôle essentiel dans la coordination et la gestion des compétences municipales à l'échelle régionale. **Elle agit en tant qu'entité administrative responsable de la planification territoriale, de la gestion des services publics et du développement régional.** Le conseil des maires administre la MRC et est composé du maire de chaque municipalité membre. Il peut également inclure un ou plusieurs autres élus municipaux.

Ces instances régionales ont le pouvoir de désigner les parcs d'envergure régionale et d'en assurer ou de déléguer la gestion. Ces parcs régionaux revêtent une valeur touristique, environnementale ou économique importante pour l'ensemble de la région. Ils offrent des opportunités de loisirs en plein air, de découverte de la nature et de préservation des écosystèmes régionaux.

L'agglomération de Montréal joue un rôle important en tant qu'instance régionale pour l'île de Montréal. Un conseil d'agglomération est établi pour assurer l'administration des services communs aux municipalités de l'agglomération, qui délèguent une partie de leur autorité à ce conseil. Ce conseil est composé de représentants élus de toutes les municipalités et prend ses décisions à la majorité des voix. Le nombre de voix attribué à chaque municipalité au sein de ce conseil est déterminé en fonction de sa population. Dans un souci d'efficacité et d'équité, le conseil d'agglomération exerce certaines compétences d'intérêt collectif sur l'ensemble de l'agglomération. Ces compétences d'agglomération sont des responsabilités qui concernent l'ensemble des municipalités de l'agglomération plutôt que chaque municipalité individuellement. **Ces compétences d'agglomération peuvent inclure des domaines tels que la planification et l'aménagement du territoire, les transports en commun, l'approvisionnement en eau potable, la gestion des eaux usées, la protection de l'environnement, les infrastructures municipales, les services d'urgence, etc.**

Le *Schéma d'aménagement et de développement (SAD)* de l'agglomération de Montréal est l'outil de gestion régional qui établit les grandes orientations et les objectifs stratégiques en matière d'aménagement, d'urbanisme et de développement durable pour l'ensemble de l'agglomération. Le rôle principal du SAD métropolitain est de fournir une vision globale et intégrée du développement de l'agglomération de Montréal. **Le SAD établit les orientations stratégiques et les objectifs en matière de développement des espaces verts et de protection des milieux naturels, contribuant ainsi à la planification et à la gestion des parcs dans la région.** L'agglomération a le pouvoir d'assigner le statut de

« Parc Métropolitain » aux parcs d'intérêt régional. Sa mission s'oriente principalement à la réhabilitation de parcs existants, la mise en valeur des corridors verts et la protection des espaces naturels d'intérêt écologique.

Le parc Frédéric-Back, avec sa vocation environnementale, est l'un des 12 grands parcs à portée régionale gérés par l'agglomération de Montréal. En matière de responsabilités et de compétences, l'agglomération de Montréal, par le biais du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, assure la gestion globale du parc Frédéric-Back, y compris son aménagement paysager, son entretien et sa planification à long terme. La collaboration avec La TOHU permet d'enrichir l'expérience des visiteurs en offrant des activités culturelles, éducatives et récréatives adaptées au contexte du parc.

2.5. Local

Les instances locales, telles que les municipalités locales et les arrondissements, sont **responsables de la gestion et de l'entretien des parcs locaux, qui sont spécifiquement destinés à la population de la municipalité ou de l'arrondissement**. Ces parcs locaux constituent des espaces de proximité où les résident.es peuvent profiter d'activités récréatives et de détente en plein air.

À Montréal, on retrouve deux niveaux de parcs qui sont gérés par les instances locales : la ville de Montréal (ville centre) et les arrondissements. **Ces parcs locaux sont conçus principalement pour répondre aux besoins et aux intérêts de la population vivant à proximité de ces établissements.**

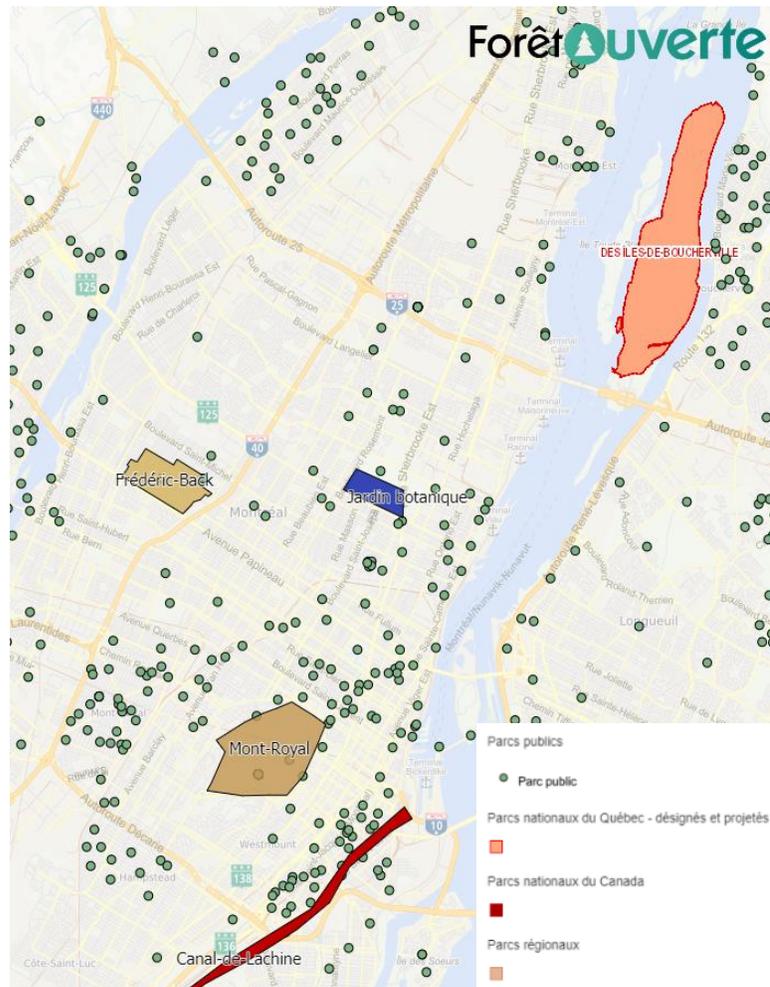
La Ville de Montréal est administrée par le conseil municipal, qui est constitué du maire de Montréal, des maires des 18 arrondissements, ainsi que des 48 conseillers de la ville. Le plan d'urbanisme de la ville de Montréal est un document officiel qui **établit les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire de la ville**. Il s'agit d'un outil de planification à long terme qui vise à guider le développement urbain de manière cohérente, durable et conforme aux objectifs de la collectivité.

Parmi les services centraux de la Ville de Montréal, plusieurs sont directement ou indirectement liés à la gestion des parcs municipaux :

- Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports est responsable de la gestion de l'aménagement et de l'entretien des grands parcs de la ville. Il planifie et met en œuvre des projets d'aménagement, assure la préservation de l'environnement naturel, et organise des activités sportives et récréatives dans les parcs.
- Le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité joue un rôle clé dans la planification des parcs en rédigeant le Plan d'urbanisme de la ville. Ce plan guide l'aménagement urbain, la mobilité et la préservation du patrimoine, en incluant des dispositions spécifiques concernant les parcs.
- Le Service de la Culture contribue à l'aménagement culturel du territoire et à l'animation des espaces publics, y compris les parcs. Il s'occupe de la promotion des festivals, des événements culturels, et des activités artistiques dans les parcs de Montréal, favorisant ainsi leur utilisation comme lieux de rencontre et d'expression culturelle.

- Le Service de la Diversité Sociale et de l'Inclusion s'engage à promouvoir l'accessibilité universelle, la diversité, et l'inclusion dans les parcs de Montréal. Il aborde les enjeux liés à l'itinérance, à l'immigration, et à l'accessibilité physique des parcs.
- Le Service de Police assure la sécurité publique sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, y compris dans les parcs. Les agents de police veillent au maintien de l'ordre, à la prévention des crimes et à la protection des usagers des parcs.

Les parcs de la Région de Montréal sont identifiés à la **Figure 4**. Dans l'ensemble, la Ville de Montréal a identifié 12 grands parcs qui ont une valeur importante pour l'ensemble de la municipalité. Ces parcs, tels que le parc Jarry, qui se démarque par sa vocation sportive, sont gérés et aménagés par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal. **Cependant, la gestion, l'entretien et la programmation de ces parcs sont souvent délégués aux arrondissements.** Par exemple, l'arrondissement Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension est responsable de la gestion, de l'entretien et de la programmation du parc Jarry, en collaboration avec le Service des grands parcs.



Source : Forêt ouverte et Partenariat données ouvertes QC

Figure 4 : Répartition des parcs dans la région de Montréal

En plus des grands parcs, il existe également plus de 1000 parcs d'arrondissement à Montréal, répartis entre les 19 arrondissements de la ville. Ces parcs d'arrondissement sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques des communautés locales vivant à proximité. **Ils sont entièrement gérés et entretenus par les arrondissements, et sont généralement autonomes dans la prise de décisions et l'adaptation des parcs aux besoins locaux.** C'est le conseil d'arrondissement qui administre cette instance locale. En concordance avec le plan d'urbanisme, l'arrondissement veille à l'aménagement et à l'entretien des parcs sur son territoire. Par exemple, l'arrondissement Ville-Marie est responsable de la gestion, de l'entretien et de la programmation de la place Émilie-Gamelin et du square Cabot, qui sont tous deux des parcs d'arrondissement.

Des organismes partenaires peuvent toutefois partager certains rôles notamment en matière de programmation et d'animation. En ce qui concerne le parc Émilie-Gamelin, le Partenariat du Quartier des spectacles est mandaté pour assurer la gestion, l'entretien et la programmation de cet espace public. Cela signifie qu'il est responsable de l'organisation d'événements, de spectacles, d'expositions et d'activités culturelles qui se déroulent dans le parc. Il veille également à l'animation et à l'attractivité du parc en proposant des installations temporaires, des aménagements spéciaux et des initiatives artistiques conjointement avec d'autres organismes.

Il est important de souligner l'existence d'autres organismes qui gravitent autour des parcs, sans qu'il y ait de liens formels avec la Ville de Montréal. Par exemple, de nombreux organismes s'efforçant d'aider les personnes en situation d'itinérance sont situés à proximité du square Cabot. Ces organismes jouent un rôle crucial dans le soutien aux personnes vulnérables et contribuent indirectement à l'amélioration du bien-être des utilisateur.trices des parcs. Bien que ces liens informels soient importants, ils peuvent être difficiles à illustrer uniquement à partir de la littérature disponible.

Globalement, la gestion des parcs au Québec, et plus particulièrement à Montréal, est un **processus complexe en raison de la présence de multiples niveaux de gouvernance**. La répartition des responsabilités entre les instances nationales, provinciales, métropolitaines, régionales et locales crée des défis administratifs et opérationnels, ainsi que des chevauchements territoriaux. De plus, chaque niveau de gouvernance apporte sa contribution spécifique à la gestion des parcs qui les gère différemment selon ses propres intérêts et besoins. Le schéma suivant permet d'illustrer les différents liens qui existent entre les instances de gouvernance et les parcs au Québec (à éditer afin de le rendre plus lisible).

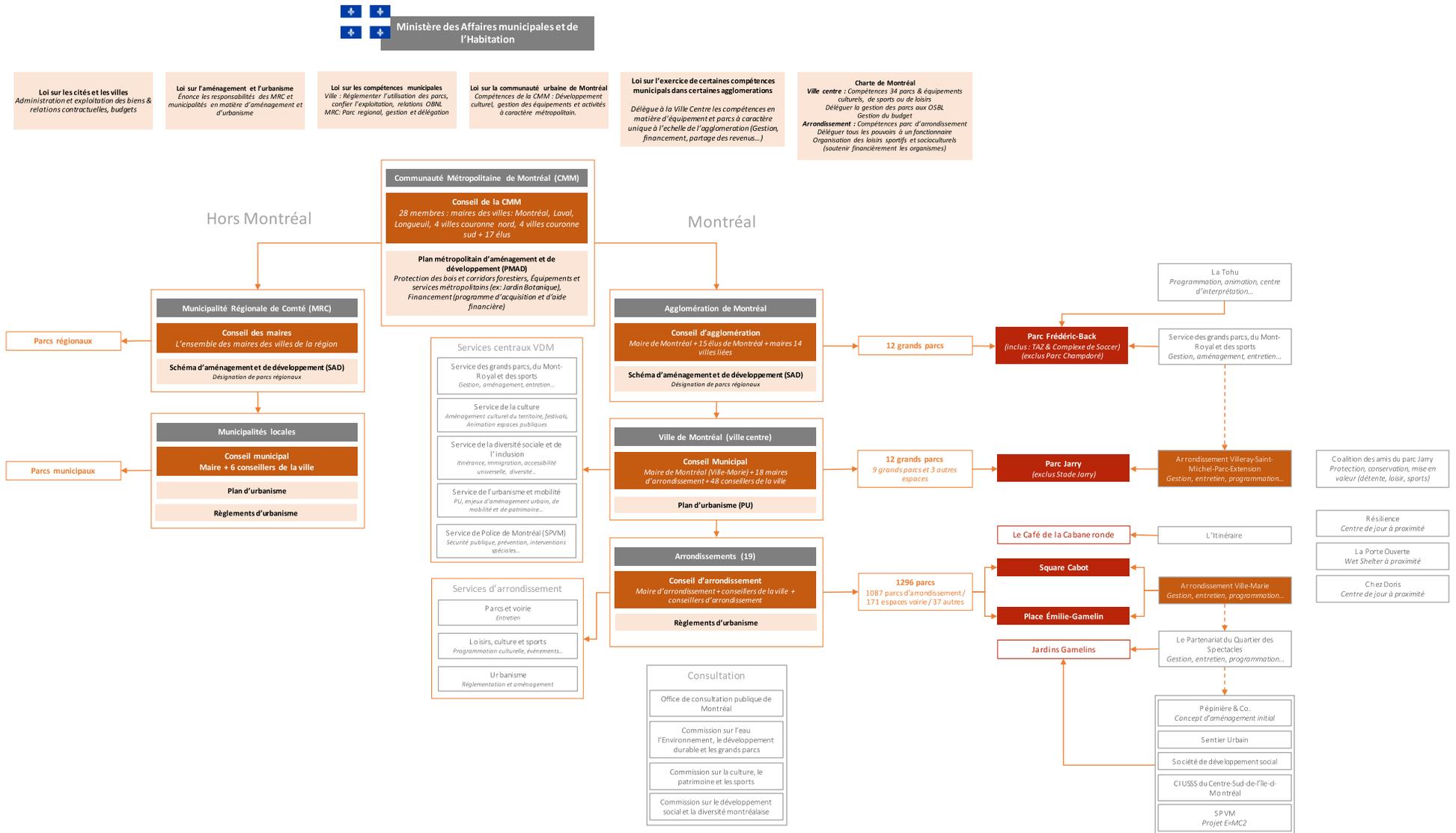


Figure 5 : Schéma illustrant les liens entre les instances de gouvernance et les parcs au Québec

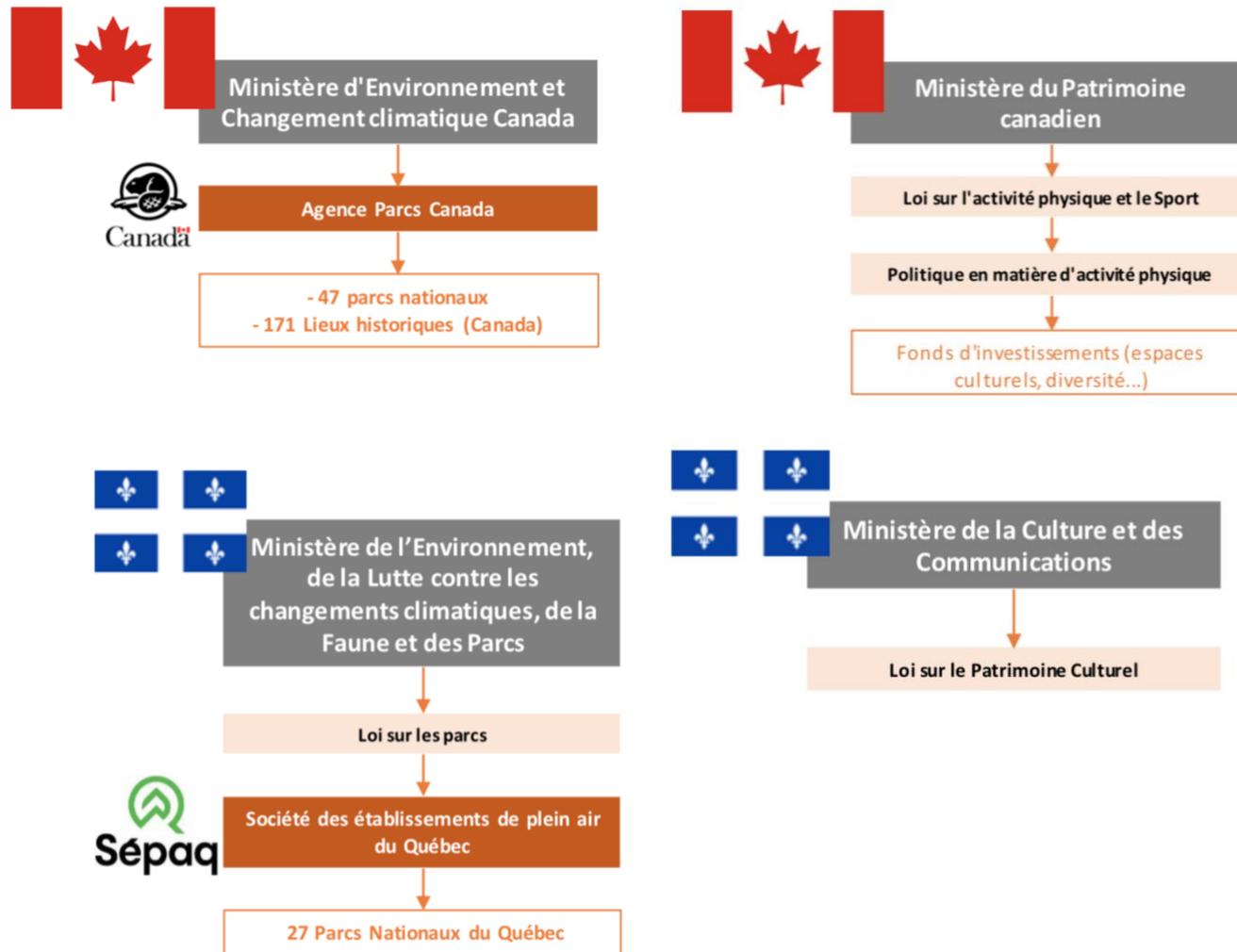


Figure 6 : Schéma illustrant les rôles des ministères

SQUARE CABOT

Le square Cabot (figure 7) est un petit parc urbain situé dans l'arrondissement Ville-Marie dans lequel se trouve l'édicule de la station de métro Atwater. Formant un quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine Ouest, Atwater, Lambert-Closse et Tupper, le square est reconnu comme étant un lieu de rassemblement de personnes en situation d'itinérance (PSI) issues des communautés autochtones. C'est pourquoi de nombreux organismes communautaires venant en aide aux personnes vulnérables du secteur se sont installés dans des locaux aux abords du parc. Depuis son réaménagement en 2015, le square propose une programmation annuelle d'activités pour les résident.es du quartier. Or, la cohabitation entre les différents groupes d'usager.ères mène souvent à des enjeux d'appropriation de l'espace.

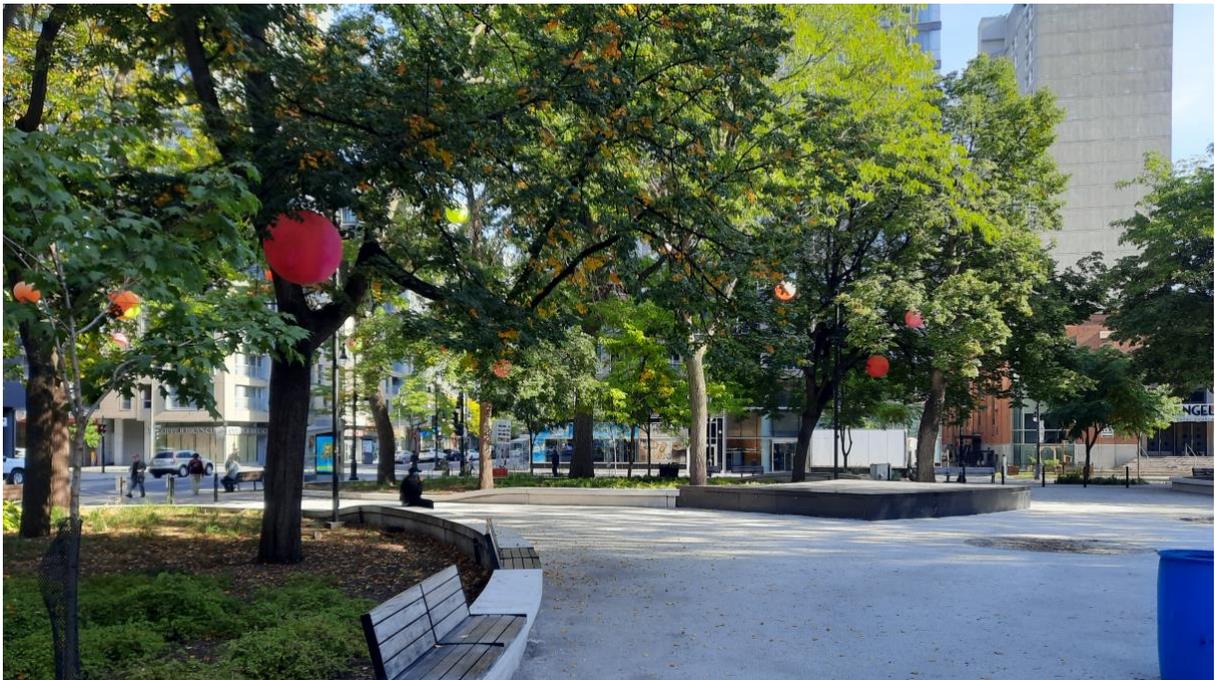


Figure 7 : Square Cabot (Crédit : Fréchette, 2022)

1. Historique

Anciennement nommé *Western Park*, le square ne changea de nom qu'en 1957 pour devenir le square Cabot (Ville de Montréal, 2022b). Durant plusieurs années, cet espace a occupé une place importante dans l'histoire de la ville. Caractérisé comme étant l'un des plus anciens squares du paysage urbain montréalais, il a été aménagé pour une première fois en 1860, réaménagé en 1937, puis en 1996, et enfin, une dernière fois en 2014-2015. Le square Cabot est situé à l'ouest de l'arrondissement Ville-Marie, au sein du district Peter McGill, à la frontière de la Ville de Westmount.

2. Contexte : Enjeux de vulnérabilité

Le square Cabot est caractérisé par sa mixité sociale. En effet, depuis plusieurs années, le lieu représente un point de rencontre de PSI, dont une importante majorité provient des peuples autochtones (Ville-Marie Montréal, 2020). Les défis concernant leur cohabitation avec les résident.es du quartier qui fréquentent le square ne datent pas d'hier. Historiquement, les personnes autochtones issues des Territoire du Nord migrent vers le Sud pour aspirer à des conditions de vie meilleures. Savoie (2011) indique que le coût de la vie, le manque d'emplois et la surpopulation dans les logements font partie des raisons qui motivent leur départ du Nord. Une autre raison importante qui explique cette migration est l'absence de structures de soin dans certains Territoire du Nord du Québec. Ainsi, les personnes issues des communautés autochtones ont l'habitude de se déplacer à Montréal pour se faire soigner. Avant sa fermeture, le *Children's Hospital* situé près du square Cabot en accueillait plusieurs (Savoie, 2011).

Lorsque les personnes autochtones fuient les situations précaires de leur région, elles se retrouvent sans réseau social ou familial et dans une situation de vulnérabilité. Avant son déménagement à Dorval en 2018, l'organisme québécois Module du Nord, installé près du square, avait la responsabilité des patient.es autochtones (essentiellement Inuit.es) orientés à Montréal pour y recevoir des soins et des services non disponibles dans leur région (Margier, 2014; Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik, 2023). Étant donné la proximité de ces structures de soin et de soutien au square Cabot, le parc est devenu un lieu de rassemblement pour les personnes autochtones, qui ont fini par développer un fort sentiment d'appartenance pour le lieu (Granier, 2019; Margier, 2014). Au fil des années, le square est également reconnu comme un lieu caractérisé par la présence de proxénètes et de vendeur.es de crack, des prédateur.trices attiré.es par la vulnérabilité des personnes autochtones (Nadeau, 2020). Leur exposition à cette réalité urbaine exacerbe leur vulnérabilité, comme indiqué dans le rapport de la Commission Viens publié le 30 septembre 2020 : « Pauvres et marginalisées, en raison notamment du choc culturel subi à l'arrivée en milieu urbain et de la méconnaissance des règles en place, les personnes autochtones sont plus à risque de basculer dans l'itinérance » (CERP, 2019).

3. Cohabitation entre les différents groupes

Malgré la richesse que peut apporter la diversité sociale qui caractérise le parc, elle est à la source d'importantes tensions entre les usager.ères du parc, ce qui semble générer des conflits entre les différent.es acteur.trices de la gouvernance du parc.

Des tensions ont été révélées lors d'une consultation publique organisée par l'arrondissement Ville-Marie, à la suite du dépôt du plan d'aménagement du square en 2011. Ce nouveau plan a été déposé par le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins, quartier thématique créé par l'Office de consultation publique de Montréal qui occupe la partie ouest du centre-ville. L'objectif de ce PPU était de servir de cadre d'interventions destinées à favoriser la revitalisation et le réaménagement du quartier centre-ouest. Plus précisément, il s'agissait d'un « contrat social qui engagera la ville et ses citoyens à œuvrer ensemble à la revitalisation du Quartier centre-ouest de

l'arrondissement.» (Office de consultation publique de Montréal, 2011). Le PPU était financé par le Programme triennal d'investissement de Montréal de 2011 qui avait adopté un budget de 5,5 millions de dollars pour ce programme de réaménagement dans le but de « continuer d'appuyer la stratégie d'intervention communautaire de soutien et d'hébergement des clientèles itinérantes du square Cabot » (Office de consultation publique de Montréal, 2011).

Le rapport de la consultation publique sur ce PPU témoigne des tensions importantes entre les différentes parties prenantes quant à la présence marquée de PSI dans le square (Office de consultation publique de Montréal, 2011). À titre d'exemple, il indique que des commerçant.es de la rue Sainte-Catherine ont manifesté leur opposition quant à la nouvelle configuration du parc proposé (un terrain long et étroit, donnant sur la ruelle derrière la rue Sainte-Catherine), car elle constituerait, selon eux.elles, un lieu propice aux activités illicites qui attirerait les PSI. Des citoyen.nes ont également dénoncé l'approche en prétendant que « ce parc donnera peu de bénéfices aux résidents locaux et sera utilisé par les éléments indésirables du quartier, comme ceux qui flânent autour de notre commerce » (Office de consultation publique de Montréal, 2011). De plus, le rapport relate le témoignage d'un policier à la retraite concernant la difficulté à gérer l'itinérance au square. L'opinion du policier était que la situation serait davantage compliquée avec les propositions de réaménagement du parc, jusqu'à le rendre « inutilisable par la clientèle visée » (Office de consultation publique de Montréal, 2011). Dans la citation précédente, la clientèle visée concerne les résident.es qui habitent près du parc. Cette volonté d'exclure à peine déguisée et l'acharnement à réaménager le parc de manière à en éloigner les PSI justifie la présence d'un nombre important d'organismes de soutien, dont le rôle est de contrebalancer ce manque de bienveillance et d'acceptation envers ces groupes marginalisés. Les propos dans le rapport sont très explicites.

Cette opinion n'était pas partagée par toutes les parties prenantes. Selon la Table de concertation du Centre-Ville Ouest, un organisme qui favorise le rassemblement et la concertation entre les résident.es, commerçant.es, travailleur.euses, étudiant.es dans le quartier, le PPU ne considérait pas assez la question de l'itinérance. Les membres ont également invité l'Arrondissement à mettre de l'avant le Plan d'action ciblé en itinérance (Office de consultation publique de Montréal, 2011). Plusieurs autres acteur.trices issu.es du milieu communautaire, dont la position contrastait avec celle des commerçant.es et de certain.es citoyen.nes, abondaient dans le même sens et ont même proposé des solutions concrètes. Le Centre de santé et de services sociaux de la Montagne a soulevé l'importance de développer un programme d'activités régulières de soutien pour les PSI. La table Inter-action du quartier Peter-McGill suggérait la mise en place d'un centre de jour. Le YMCA a rappelé qu'il gérait déjà trois projets de logements communautaires et qu'il offrait sa collaboration dans la poursuite des efforts pour soutenir les PSI (Office de consultation publique de Montréal, 2011).

Le rapport de consultation publique sur le PPU a également soulevé la question du déplacement forcé des personnes autochtones du square Cabot, dans lequel un citoyen appréhendait le réaménagement du parc comme une initiative municipale en vue d'éloigner les PSI du square. Cette vision a été appuyée et dénoncée par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) ainsi que le

Concordia Community Working Group et le RÉSEAU pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal (le RÉSEAU). D'ailleurs, cet organisme a suggéré de mettre en place des services de soutien destinés aux PSI, en plus d'intégrer des activités d'animation culturelle dans le parc dans le but de faire connaître la culture autochtone et Inuite aux différent.es usager.ères du parc (Office de consultation publique de Montréal, 2011).

D'un autre côté, d'autres acteur.trices soulèvent la difficulté potentielle de rendre attrayant le square aux résident.es du quartier, même après le réaménagement du parc. À cet effet, l'Association du Village Shaughnessy rappelle la forte concentration des clientèles marginalisées et des infrastructures des services qui leur sont fournis au centre-ville. Selon eux, la présence des infrastructures dédiées au soutien de ces groupes engendrerait un effet de saturation, ce qui affecterait de manière significative la qualité de vie des résident.es actuel.les et futur.es. Des citoyennes ont également demandé d'assurer une meilleure propreté du square par soucis pour les enfants qui vont y jouer (Office de consultation publique de Montréal, 2011).

Par ailleurs, dans un document de 2012 de l'Équipe de médiation urbaine (ÉMU), composée entre autres de personnes du Regroupement des Organismes de Justice Alternative du Québec, du YMCA de Montréal et de la Ville, les relations souvent tendues entre les personnes issues des communautés autochtones itinérantes du parc et la police ont été rapportées. Ces tensions reflétaient les relations entre des résident.es du quartier et les PSI issues des communautés autochtones (Jaccoud et al., 2009).

La cohabitation entre les PSI et la police est fréquemment décrite comme étant difficile (Granier, 2019; Margier, 2014). Un intervenant interviewé dans le cadre du mémoire de Granier (2019) raconte qu'une PSI avait été sévèrement battue par un agent de la sécurité dans le parc. Lorsque cette personne a porté plainte avec preuves vidéo à l'appui, son droit de porter plainte a été refusé (Granier, 2019). Ce même intervenant dénonçait le fait que les plaintes des usager.ères non-marginalisé.es étaient répondues bien plus rapidement et facilement que celles des personnes marginalisées. Cet exemple illustre des inégalités de pouvoir entre les usager.ères du parc maintenu par le système judiciaire. Plus récemment, en mai 2020, alors qu'un intervenant social, venu en aide à une femme en détresse psychologique, avait contacté le 911 pour envoyer une ambulance, 17 policiers de l'escouade canine sont intervenus. David Chapman, coordonnateur de Résilience Montréal, a dénoncé la réaction disproportionnée de la police qui alimente un climat de répression dans le parc (Marceau, 2020).

4. Relations entre acteur.trices de la gouvernance

Au-delà des tensions soulevées à l'égard du réaménagement du parc et des relations entre usager.ères, la littérature grise montre également des conflits entre les différent.es acteur.trices qui œuvrent dans le parc. Certaines actions ont été entreprises par la Ville afin de revitaliser des espaces publics aux prises avec des enjeux de cohabitation.

4.1. Tensions entre les acteur.trices et freins au travail des organismes communautaires

Des conflits sont perçus entre les acteur.trices qui œuvrent dans le parc. La littérature relate spécifiquement des difficultés dans la coopération entre les différentes organisations dues à leurs mandats différents (Jaccoud et al., 2009). En 2013, un rapport du sous-comité de Justice du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, dont le mandat était de développer une approche visant principalement à empêcher la dégradation des conditions de sécurité pour la communauté et à favoriser l'inclusion sociale, a effectué des sondages menés auprès de quatre groupes de personnes. Ces groupes comprenaient : 1) les organismes qui travaillent dans le square; 2) les organismes qui animent des activités publiques; 3) les PSI et issues des communautés autochtones qui fréquentent le square; et 4) les usager.ères du grand public (Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, 2013). L'objectif du rapport était d'identifier les difficultés des différent.es acteur.trices du square par rapport aux enjeux de cohabitation et de connaître les besoins et les solutions proposées par des personnes marginalisées qui fréquentent le square. Il s'agit d'un des rares rapports ayant comme objectif d'inclure le point de vue des PSI et de faire parvenir leur voix. Parmi les organismes qui ont indiqué travailler directement avec les personnes vulnérables dans le square Cabot, on comptait CACTUS-Montréal, Connexion et SIDEP (CLSC Métro), L'Anonyme, Exeko, Médecins du Monde, Dialogue (YMCA), Centre d'amitié autochtone de Montréal, Foyer pour femmes autochtones de Montréal, Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII), Chez Doris, ainsi que Stella (Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, 2013).

Malgré les objectifs louables du sous-comité et la pertinence du sondage effectué, un des résultats les plus manifestes qui en sont ressortis était que ces organismes avaient de nombreuses difficultés durant leurs interventions au square Cabot, notamment un manque de collaboration entre eux et une lacune dans la connaissance des services offerts par les uns et les autres. De plus, la majorité de ces organismes étaient peu informés sur les réalités des personnes autochtones (Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, 2013).

Plusieurs autres organismes ont indiqué animer des activités publiques et/ou développer des stratégies pour améliorer la sécurité urbaine dans le square Cabot, tels que la SAESEM (Éco-quartier Peter-McGill), l'Association du Village Shaughnessy, le Y des femmes (YMCA Montréal), la Table inter-action du quartier Peter-McGill, l'ASCCS (Tandem Ville-Marie), Innovation Jeunes, l'Association des familles du parc Percy-Walters, la Division des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie, et la Bibliothèque des jeunes de Montréal (Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, 2013). Selon le sondage effectué, les difficultés rencontrées par ces organismes lors de la mise en œuvre de leurs mandats respectifs étaient liées, entre autres, à la forte présence de PSI ou de personnes en état d'intoxication, à la difficulté des résident.es à se réappropriier le square, à l'incivilité occasionnelle dans les comportements et à la saleté générale du lieu (Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, 2013).

Quant aux PSI issues des communautés autochtones qui fréquentent le parc, leurs besoins ciblaient l'augmentation des services adaptés pour Autochtones. Selon elles, pour améliorer leur sentiment de

sécurité, ainsi que leur sentiment d'appartenance à la communauté, il faudrait entre autres animer plus d'événements communautaires culturels (p. ex. : des festivals traditionnels comme des pow-wow ou des discussions publiques afin d'échanger sur des problèmes actuels) (Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, 2013). Selon les PSI, engager un intervenant autochtone qui travaillerait uniquement dans le square Cabot améliorerait la sécurité et le bien-être (Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, 2013).

Quant aux usager.ères du grand public, ils.elles avaient affirmé utiliser le square principalement pour le traverser afin se rendre à une destination. D'autres personnes ont indiqué assister à des événements publics dans le square. Globalement, ces usager.ères n'avaient pas criminalisé la présence de PSI autochtones. Selon ces groupes, il était de la responsabilité des autorités publiques de pourvoir à la population marginalisée du parc un meilleur accès aux services comme ceux liés à la santé ou à la toxicomanie et de s'assurer qu'elle reçoit du soutien social et qu'elle soit en contact avec plus de travailleurs de rue. Malgré la sensibilité démontrée par le grand public envers les PSI, parmi les 101 participant.es ayant complété le sondage, seulement quatre ont décrit que la population cible doit être mieux respectée, que la cohabitation des différents groupes doit être améliorée ou que la stigmatisation doit cesser (Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, 2013). Toutefois, la majorité des sondé.es ont indiqué qu'ils souhaiteraient participer à une ou plusieurs des actions suivantes : réaliser des corvées de nettoyage collectives, être membre d'un comité de résident.es axé sur la sécurité, assister à un atelier de sensibilisation ou une session d'information sur les enjeux liés aux personnes autochtones vivant en milieu urbain, aider à l'organisation et à l'animation d'événements ou d'activités publiques (Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, 2013).

4.2. Une dispersion dite « douce »

Depuis quelques années, la Ville de Montréal a entrepris une série d'actions qui visent à revitaliser certains espaces publics ayant des enjeux de cohabitation. Le square Cabot en faisait partie. La thèse d'Agnès Granier (2019) sur l'étude du réaménagement du square Cabot de 2014 à 2015 illustre l'intention de la Ville de Montréal de rendre l'espace plus accueillant, plus convivial et plus « propre ». Il s'agissait aussi d'inclure une programmation intense et d'installer un mobilier urbain provisoire, le tout accompagné de mesures visant à « encadrer » les populations marginalisées par une présence policière plus importante et plus visible. Les résultats de cette étude et d'autres études traitants d'enjeux similaires mettent en lumière l'idée d'une purification de l'espace par un urbanisme accompagnée d'une criminalisation de l'itinérance, permettant ainsi l'appropriation de l'espace par les populations plus « désirables » (Mitchell, 1995; Sibley, 1995). Cette idée fait écho à la notion de dispersion « douce », qui consiste, selon l'interprétation de Margier (2014), à disperser les personnes marginalisées en réduisant leurs « opportunités d'usages des espaces publics ».

Un exemple de cette purification des espaces publics est celui de la rénovation de l'édicule de station de métro Atwater, situé aux abords du square. Selon un article publié dans La Presse, de 2011 à 2013, le SPVM comptabilisait une soixantaine d'incidents criminels seulement dans l'édicule Atwater, alors

qu'en moyenne 370 crimes étaient recensés annuellement dans tout le réseau de métro (Normandin, 2016). Mathieu Bastien, commandant du poste 12, a affirmé que les travaux de réaménagement du square réalisés en 2014 et 2015 ont contribué à réduire les problèmes de sécurité, quoique ceux-ci restent encore présents. En ce sens, pour des raisons de sécurité publique, la Ville a ordonné à la Société des transports de Montréal (STM) de démolir l'édicule en 2016 (Normandin, 2016). Une entente entre la Ville et la STM a conclu que de vitrer l'enveloppe du bâtiment du nouvel édicule de métro faciliterait le travail des policiers. Le coût du réaménagement de l'édicule s'élevait à 3,3 millions dont 2 millions étaient déboursés par la STM et 1,3 million était versé par la Ville, les travaux ayant été réalisés à la demande de celle-ci (Normandin, 2016). Le conseiller municipal du district Peter-McGill, Steve Shanahan, a proposé une option plus radicale pour enrayer la criminalité au square : démolir l'édicule. À l'inverse, Bernard St-Jacques, organisateur communautaire du RAPSIM, a questionné les démarches de la Ville à « faire disparaître les "zones grises", où la présence des sans-abris [sic] était tolérée. » (Normandin, 2016). Il a affirmé que la réelle visée de ces démarches devrait être d'enrayer la vente de drogues illicites, alors qu'elles finissaient par déplacer les PSI (Normandin, 2016). Quoi qu'il en soit, ces démarches de revitalisation des espaces publics mettent en évidence le caractère non inclusif de l'espace à l'égard des personnes marginalisées qui utilisent le parc.

D'ailleurs, le contexte actuel de stigmatisation et de rejet des PSI du square apporte une précarité pouvant les mener jusqu'au décès. Un article de Radio-Canada indique qu'en 2019, 14 PSI sont décédés dans le square (Houdassine, 2019). Malheureusement, depuis la fermeture en 2019 de l'organisme Open Door, un foyer pour PSI qui fut actif pendant trente ans, « les décès se succèdent à un rythme fou, en majorité des femmes autochtones » (Ducas & Ferah, 2021). Plus récemment, en 2022, on a dénombré deux décès supplémentaires, celui d'Elisapie Pootoogook et de Raphaël André, à la mémoire de qui le Foyer pour femmes autochtones de Montréal et Résilience Montréal ont érigé une tente chauffée qui offre un repas chaud à ceux qui en ont besoin (Ferah, 2021; Maitre, 2021). Pour répondre à cette crise, l'organisme Architecture sans frontières (ASF) a été contacté en 2019 par la Ville de Montréal pour planifier, concevoir et approvisionner un centre de jour et de bien-être temporaire pour les PSI en tenant compte de leur réalité et de leurs besoins. Ce projet a été inauguré le 14 novembre 2019, en collaboration avec Nakuset, la directrice de Native *Women's Shelter*, de Sheila Woodhouse, la directrice de Nazareth Community et Résilience Montréal. Le centre de jour offre des services permettant aux PSI de se nourrir, se laver, se poser, en plus d'offrir des services d'accueil, de soutien psychosocial, de soins d'hygiène et de buanderie. Le tiers du budget pour la première année du projet est couvert par le nouveau Fonds Réflexe Montréal en itinérance (FRMI).

5. En bref

Le square Cabot représente un lieu public dans lequel la mixité sociale est synonyme d'enjeux et de tensions, particulièrement à l'égard des PSI. Des efforts pour assurer une cohabitation équitable dans le parc sont déployés en grande partie par les organismes communautaires. Toutefois, ces stratégies sont souvent difficiles à mettre en œuvre en raison du manque de financement, de tensions avec des acteur.trices ayant un rôle dans le parc et de tensions entre les organismes communautaires. Les projets

de réaménagement et de programmation du parc ne tiennent pas systématiquement compte des personnes marginalisées qui y résident dans le processus décisionnel, ce qui les pousse davantage vers des situations de précarité, voire jusqu'au décès. Bref, les instances responsables de la gouvernance du square Cabot se doivent de redoubler d'efforts afin d'assurer une cohabitation saine entre tous.tes les utilisateur.trices du parc, et ce, peu importe leur statut de vulnérabilité.

PLACE ÉMILIE-GAMELIN

La place Émilie-Gamelin (figure 8), également connue sous le nom de place Émilie-Gamelin, se situe dans le quartier Ville-Marie, en plein cœur de Montréal. Formant un quadrilatère de 11,000 m² entre les rues De Maisonneuve (sud), Sainte-Catherine (nord), Berri (ouest) et Saint-Hubert (est), il se retrouve dans une zone de transit importante près de la station Berri-UQAM (intersection des trois lignes de métro), avec accès à l'aéroport de Montréal par la navette 747 ainsi qu'à la gare d'Autocars de Montréal, qui dessert le Québec, les Maritimes, l'Ontario et les États-Unis (Valois & Paradis, 2010). Le parc représente un lieu de cohabitation urbaine important, tant par sa programmation culturelle annuelle qui est à la source d'événements fréquents que par la présence marquée de personnes en situation d'itinérance (PSI) (Bolano, 2022; Lavallée Ansay, 2015; Siciliano, 2004).

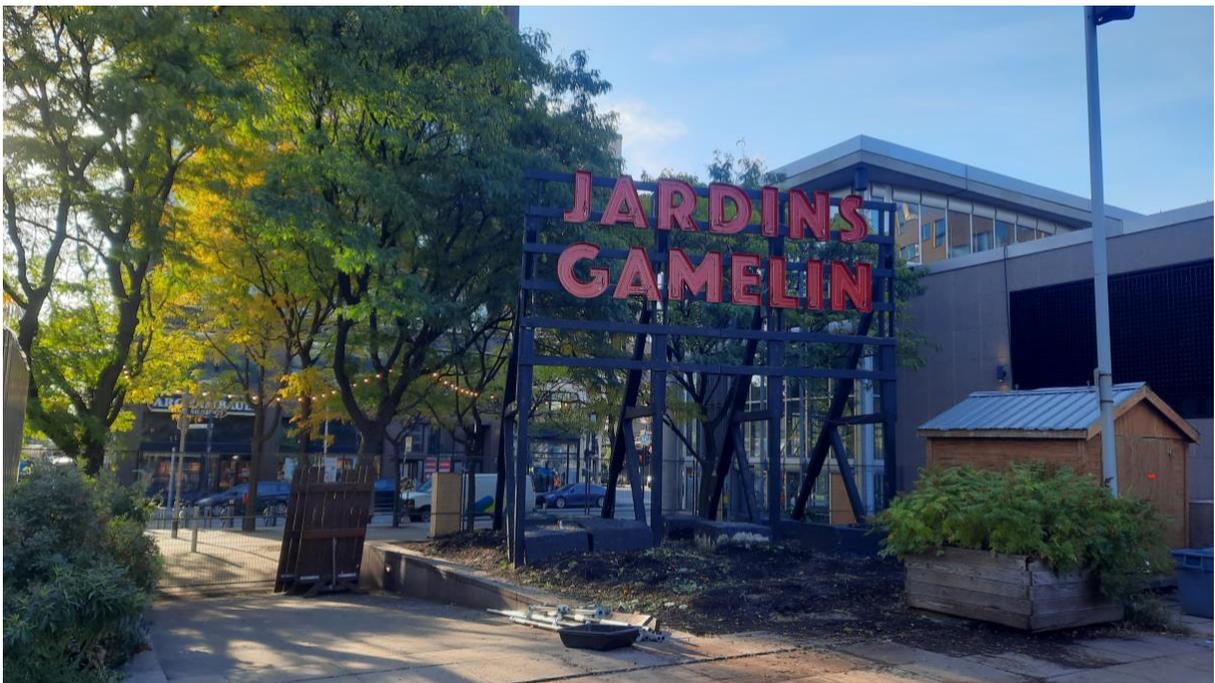


Figure 8 : Place Émilie-Gamelin (Crédit Fréchette, 2022)

1. Historique

Le quartier Ville-Marie présente un portrait historique similaire au portrait que l'on connaît aujourd'hui. En 1843, Émilie Gamelin, une religieuse importante de l'époque, fonde un asile dénommé « asile de la Providence » qui se positionnait au croisement de la rue Sainte-Catherine et Saint-Hubert. Les sœurs y hébergeaient des femmes « infirmes » et venaient en aide aux démunis du quartier, en plus de servir une soupe populaire, et ce, jusqu'en 1962 (Lavallée Ansay, 2015; Linteau, 2010). À l'époque, le quartier était composé d'artisans, de bourgeois et de leurs enfants universitaires, de magasins, de bars et

d'organismes de charité (Bordeleau, 2023). À travers les années, le portrait socioéconomique du quartier a changé et est devenu le lieu de résidence d'étudiant.es et d'ouvrier.ères. Le quartier a ainsi évolué avec une prolifération de bordels et de maisons de jeu (Linteau, 2010). L'historien Paul-André Linteau (2010) indique que dans les années 20, le quartier était devenu le *Red Light* de Montréal, particulièrement marqué par des activités illicites. Il précise que la criminalité et la délinquance y avaient une incidence marquée, car le nombre d'arrestations par 1000 habitants était six fois plus élevé que dans l'ensemble de la ville (Linteau, 2010). Pour mettre de l'ordre dans le quartier, la Ville de Montréal a fait démolir de nombreux bâtiments entre 1957 et 1959. C'est également dans les années 1960 que le grand magasin à rayons Dupuis Frères, fondé en 1868, est remplacé par la Place Dupuis (Bordeleau, 2023). Dans les mêmes années, soit en 1963, un feu dont la cause est toujours inconnue incendie le bâtiment de l'asile de la Providence. Trois ans plus tard, l'espace où se trouve le parc aujourd'hui est transformé en stationnement près duquel s'est fait construire l'édicule de la station Berri-UQAM, anciennement appelé Berri-De Montigny (Lavallée Ansay, 2015; Linteau, 2010). En 1988, la Ville annonce que cet espace sera converti en place publique. En 1992, lors du 350^e anniversaire de la Ville de Montréal, la place Émilie-Gamelin a été inaugurée (Valois & Paradis, 2010). Ce projet d'espace public avait pour objectif de symboliser d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges (Lavallée, 2015; Valois et Paradis, 2010).

2. Contexte : Enjeux de vulnérabilité

Au fil des années, la place Émilie-Gamelin est graduellement devenue un lieu reconnu pour ses activités illicites ou criminelles, dissuadant ainsi les passant.es et les résident.es du quartier à fréquenter ce lieu (La Chambre des Communes, 2018). En effet, après la fin de la programmation du 350^e de Montréal en 1992, les PSI et les travailleuses du sexe se sont approprié l'endroit, et sont devenus les principaux-usager.ères du parc (Parazelli, 2000). Cette nouvelle dynamique a propagé un sentiment d'insécurité chez les autres usager.ères du parc, c'est-à-dire, les étudiant.es de l'UQAM, les commerçant.es de la Place Dupuis qui est un complexe commercial et de services, et d'autres commerces à proximité.

En parallèle avec les événements culturels qui ont lieu à la place Émilie-Gamelin, Présence Compassion organise la Table des invités, qui offre aux PSI du quartier un repas gratuit. Présence Compassion est un organisme qui intervient auprès des PSI afin de faciliter leur réinsertion et d'améliorer leurs conditions de vie. Depuis 2012, tous les jeudis de 14h à 15h, de mai à décembre, des bénévoles préparent une table conviviale du côté nord de la place Émilie-Gamelin. De janvier à avril, l'activité se déroule dans les locaux de Présence Compassion au coin de Saint-Denis et René-Levesque, près du parc, pour offrir aux gens un lieu où ils peuvent se réchauffer (Présence Compassion, 2023).

Plus récemment, en 2020, un projet pilote nommé l'Équipe multidisciplinaire de concertation communautaire ou E=MC², a vu le jour au parc Émilie-Gamelin. Financé par Info-Crime, ce partenariat était composé du poste de quartier 21 du SPVM, de la Société de développement social (SDS) et du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal, de Partenariat Quartier des spectacles (PQDS) et de l'arrondissement de Ville-Marie. L'objectif était de « faciliter l'accès aux personnes en situation

d'itinérance qui fréquentent les Jardins Gamelin, à des services communautaires, de santé et psychosociaux adaptés à leurs besoins, et les rejoindre sur place, sept jours sur sept » (CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal, 2020). Jusqu'à ce jour, durant l'été, deux conteneurs sont aménagés en comptoir de services de santé, sociaux et communautaires, et des intervenant.es spécialisé.es offrent des services de prévention, des services médicaux de référence, du soutien psychosocial, des services de médiation et de gestion de crise aux usagers de la place (Jardins Gamelin, 2023). Pour ce qui est de l'aide communautaire offerte aux personnes en situation de précarité, le parc Émilie-Gamelin semble bien desservi. Cependant, cette aide communautaire cohabite avec la programmation culturelle annuelle, qui vise à rassembler le grand public dans le parc pour célébrer les festivités.

3. Cohabitation entre les différents groupes

En 2015, en réponse à la présence marquée de PSI dans le parc, la Ville de Montréal et le Partenariat du Quartier des Spectacles (PQDS), un organisme à but non lucratif, ont conclu une entente pour animer cet espace public et offrir une programmation culturelle annuelle (La Chambre des Communes, 2018; Quartier des spectacles, 2023). Depuis, chaque année, durant la saison estivale, le PQDS métamorphose le parc Émilie-Gamelin en « Jardins Gamelin », qui devient un espace public multifonctionnel. La programmation comprend, entre autres, des activités proposées par des organismes sociocommunautaires dans lesquelles la participation des citoyen.nes y est activement encouragée. On y compte plus de 230 activités et événements de petite et moyenne taille, en plus de grands événements festivaliers comme Montréal Complètement Cirque (La Chambre des Communes, 2018). Dans le mémoire du PQDS de 2018, on souligne d'ailleurs les efforts déployés par l'organisme pour favoriser la cohabitation des PSI et pour faciliter la cohabitation des communautés marginalisées (La Chambre des Communes, 2018). Toutefois, à notre connaissance, il n'y a pas de documents qui s'intéressent à la perception des PSI sur les stratégies mises en place pour favoriser leur inclusion dans le parc Émilie-Gamelin. Entreprise en collaboration avec Pépinière & Co, un organisme à but non lucratif, et de plusieurs autres partenaires, cette initiative du PQDS a engendré de nouveaux aménagements. Ces installations comprennent des conteneurs recyclés transformés en un restaurant et un bar, une terrasse, une petite scène, ainsi qu'un espace dédié à l'agriculture urbaine et un marché de produits locaux (La Chambre des Communes, 2018). Parmi les regroupements impliqués, on retrouve la Ville de Montréal, l'arrondissement Ville-Marie, le SPVM et des groupes communautaires. D'autres partenaires, comme Sentier Urbain et Présence Compassion, ont également participé aux décisions quant à la planification des activités dans le but de représenter les PSI. Toutefois, malgré ces efforts, le mémoire du Partenariat du Quartier des spectacles de 2018 témoigne d'une cohabitation difficile dans le parc. Parmi les situations relatées dans le mémoire, on mentionne que « la présence d'itinérants qui mendiaient de façon insistante sur la terrasse a forcé le restaurant à embaucher des agents de sécurité; augmentant ainsi les coûts des opérations » (La Chambre des Communes, 2018). De plus, lors de sa conception par l'équipe de Pépinière & Co, des employé.es ont rapporté avoir eu des défis dans la conception des nouveaux aménagements. En effet, ils ont indiqué avoir conçu le design autour de la réalité de l'itinérance et de la vente de drogue dans le parc. Par exemple, les toilettes ont été installées dans un périmètre restreint pour éviter qu'elles ne servent de lieu de piquerie (lieu dans lequel les personnes

aux prises avec un trouble de l'usage de substances vendent et consomment de la drogue). Pour réussir, ils ont dû s'appuyer sur l'expertise du SPVM à l'aide de son plan d'action pour contrer l'itinérance (Marceau, 2015). Il s'agit du déploiement de l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII), créée à l'automne 2009. Cette équipe, composée de policier.ères et d'intervenant.es du CIUSSS, accompagne de manière très personnalisée les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir (Ville de Montréal, 2010).

Un autre projet d'inclusion des populations vulnérables dans le parc géré par Sentier Urbain semble être un succès : un projet d'agriculture urbaine qui visait à répondre aux défis liés à la cohabitation avec les populations marginalisées (Quartier des spectacles, 2017). Il s'agit d'un projet de pré-employabilité destiné aux PSI dans lequel ces dernières sont amenées à travailler dans les jardins et à embellir leur milieu de vie. Les PSI qui y participent sont rémunérées et obtiennent une attestation. Cependant, malgré les initiatives d'ouverture et d'inclusion du PQDS, la situation des PSI et le niveau de leur inclusion étaient loin d'être parfaits. En témoigne l'inquiétude de certain.es représentant.es d'organismes de lutte contre l'itinérance dont Bernard Saint-Jacques, organisateur au Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), qui exprimait de grandes inquiétudes par rapport aux enjeux en lien avec la cohabitation des PSI avec d'autres groupes d'usager.ères dans le parc (Laurin-Desjardins, 2015).

4. Relations entre acteur.trices de la gouvernance

Malgré la forte présence des organismes qui viennent en aide aux PSI et qui travaillent à promouvoir les dynamiques favorables à la cohabitation dans le parc, le secteur gagne en violence depuis les dernières années.

Depuis la pandémie de Covid-19, le quartier de la place Émilie-Gamelin connaît une hausse de la présence des PSI. Dû à la fermeture temporaire de l'édicule de la place Émilie-Gamelin de la station Berri-UQAM, certain.es notent une concentration plus élevée des activités illicites dans les autres sorties de métro (Bolano, 2022). Plusieurs personnes interviewées dans le cadre d'un article dans *Le Devoir* indiquent que la présence des PSI dans les couloirs de l'UQAM près du métro est de plus en plus importante (Bolano, 2022). Depuis, les toilettes sont maintenant barrées avec un système de clé, et inaccessibles pour les personnes qui n'étudient pas à l'UQAM.

De plus, le SPVM remarque une hausse de la vente et la consommation de drogue dans le secteur, et ce particulièrement dans le parc. Le commandant Simon-Luc Tanguay, patron de l'escouade Stupéfiants de la région sud du SPVM, a rapporté à *La Presse* que le trafic de drogues dans le secteur est moins structuré et plus désorganisé qu'avant et que le secteur appartiendrait toujours aux *Hells Angels*, un club de motard fréquemment criminalisé (Dussault & Renaud, 2023). Ceci rend le travail d'enquête des policier.ères plus difficile qu'auparavant. De plus, lors d'un entretien avec une journaliste de *La Presse*, un agent du SPVM du secteur indique « qu'une personne se fait poignarder tous les deux jours, et les individus concernés ne portent pas plainte parce qu'ils se connaissent » (Dussault & Renaud, 2023). Les données du poste de quartier 21 du SPVM montrent que depuis un an, il y a une hausse de 41% des

crimes contre la propriété (vols et méfaits) sur le territoire du poste de quartier 21, qui couvre l'est du centre-ville, alors que la moyenne est de 24 % à Montréal (Dussault & Renaud, 2023). Dans leurs interventions, les équipes de prévention du SPVM rapportent avoir comme motif principal d'« assurer la quiétude des citoyens » lorsqu'ils considèrent que « ça dérange les citoyens » (Dussault & Renaud, 2023). Il est intéressant de constater que le bien-être et la sécurité des personnes marginalisées du parc ne sont point mentionnés par les équipes du SPVM. D'ailleurs, en réponse à la hausse de la présence des populations marginalisées dans le parc à la suite de la pandémie de Covid-19, le PDQS a mentionné que « davantage de policiers devraient être déployés pour rehausser le sentiment de sécurité sur les lieux lorsqu'il y a des événements sur place ». Les personnes marginalisées sont encore une fois perçues comme des éléments nuisibles qui requièrent une plus grande patrouille policière pour assurer la quiétude des autres usagers du parc (Bergeron, 2023)

5. En bref

Le parc Émilie-Gamelin, situé au cœur de la programmation culturelle de la Ville de Montréal, témoigne des enjeux de cohabitation entre les citoyen.nes et les personnes en situation de vulnérabilité. Les nombreux organismes communautaires qui œuvrent dans le parc offrent des ressources depuis de nombreuses années aux personnes dans le besoin. Ils font également pression sur les instances afin de faire valoir la voix des PSI qui passent beaucoup de temps dans le parc. Toutefois, une hausse de la violence et des crimes dans le secteur du parc a été observée depuis la pandémie, aggravant ainsi davantage la situation de personnes vivant déjà en contexte de précarité. La dualité de plus en plus frappante entre la vocation culturelle du parc et le fait qu'il soit un lieu de rassemblement de personnes vulnérables remet en question la prise en compte de ces enjeux dans les processus décisionnels du parc.

PARC JARRY

Situé dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, le parc Jarry (figures 9&10) fait partie du réseau des grands parcs Montréalais. Avec sa superficie de 36 hectares, le parc regroupe de nombreux sentiers de marche et de ski de fond, un grand étang, des aires de détente, des aires de jeux et multiples installations sportives tant pour amateurs que pour l'élite (Office de consultation publique de Montréal, 2010). Le parc Jarry est aussi reconnu pour son stade de tennis d'envergure internationale, ainsi que pour ses vues sur le Mont-Royal et les couchers de soleil (Ville de Montréal, 2023). Le parc se situe dans le quartier le plus densément peuplé de Montréal et est fréquenté par une diversité d'individus et de groupes qui ne résident pas tous dans le voisinage du parc.



Figure 9 : Parc Jarry



Figure 10 : Parc Jarry, Plan d'aménagement, Service des Grands Parcs et des Sport, novembre 2022

1. Historique

Nommé en l'honneur de Raoul Jarry, ancien conseiller municipal du quartier Villeray dans les années 1920, le parc a connu de nombreuses transformations depuis sa création. À l'époque, les résident.es du secteur réclamaient davantage d'espaces verts en réaction au contexte d'urbanisation rapide de la Ville. À la suite de cette demande, la Ville a loué des terres agricoles appartenant à la *Stanley Bagg Corporation*, une société immobilière fondée par les héritiers de Stanley Clark Bagg, pour en faire un « grand terrain de jeu » (Corriveau, 2020). En 1945, cinq ans après avoir pris possession du terrain, la Ville y a entamé des travaux d'aménagement qui ont duré jusqu'en 1960. Le but était de créer des aires de jeu, des terrains de balles et de tennis extérieur, des sentiers, etc. (Arrondissement, 2020). En 1956, on comptait déjà vingt terrains de tennis extérieurs et c'est en 1962 que la Ville a inauguré la piscine municipale du parc (Favretti, 2011).

Ainsi, depuis les années cinquante, le parc Jarry dessert les citoyen.nes du secteur avec une vaste offre d'infrastructures sportives, ainsi que des aires de détente. Le parc représente également un pilier en matière de sport professionnel. À cet effet, dans les années 1960, l'équipe de football les Alouettes de Montréal s'y entraînait au cours de la saison (Corriveau, 2020). En 1966, l'équipe de soccer de Montréal s'y entraînait aussi. Quelques années plus tard, en 1969, le maire y a fait construire un stade de baseball,

nommé stade Jarry, dans le but d'accueillir les Expos de Montréal, l'équipe professionnelle de baseball de Montréal, jusqu'en 1976. Durant les six premières années, les joutes des Expos ont attiré plus de six millions de spectateur.trices (Arrondissement, 2020). Près de trente ans plus tard, en 1996, le stade a été converti en un stade de tennis pouvant accueillir près de 12 000 personnes, maintenant connu sous le nom de stade IGA. Le stade compte un total de 28 courts de tennis, principalement accessibles aux athlètes professionnel.les. D'ailleurs, c'est dans ce stade qu'a lieu le tournoi international annuel de tennis Omnium Banque Nationale, anciennement appelé Coupe Rogers (Stade IGA, 2023). Le stade rassemble également les bureaux de Tennis Canada, Tennis Québec et Tennis Montréal. Plus récemment, en 2009, cinq terrains de soccer à surface synthétique ont été construits dans le parc pour les athlètes des associations de soccer de la ville et pour les amateur.trices (Ville de Montréal, 2009). On y trouve également un parc de planche à roulettes, des terrains de volley-ball de plage, de basket-ball, de jeu de boules et un parc à chiens (Ville de Montréal, 2023).

2. Contexte : Enjeux de vulnérabilité

À la fin des années 1980, la Ville a mandaté l'architecte paysagiste Daniel Chartier pour prendre en charge le plan d'aménagement du parc Jarry. L'architecte décrivait le parc comme un champ de patates tellement il le trouvait disgracieux et mal aménagé (Corriveau, 2020). Selon lui, le parc desservait une population dense et peu favorisée, particulièrement celle de Parc-Extension. L'architecte a voulu déplacer et réduire le nombre de plateaux sportifs. L'idée consistait à augmenter le nombre de zones de détente avec des paysages de qualité et plus de verdure afin de répondre aux besoins des résident.es du quartier (Corriveau, 2020).

Depuis les dernières années, le paysage ethnoculturel du quartier s'est diversifié. Il compte près d'une centaine de groupes issus d'autant de communautés culturelles, ainsi qu'une quarantaine de langues maternelles autres que le français et l'anglais. Cette diversité est à la source des diverses activités culturelles, sociales ou sportives qui se déroulent au parc Jarry, ainsi que dans d'autres parcs avoisinants (Culture Montréal, 2021). À titre d'exemple, le cricket est devenu une activité sportive importante dans l'intégration des personnes immigrantes d'origine indienne dans le quartier Parc-Extension. En d'autres mots, cette opportunité d'échange peut les aider à se « sentir comme à la maison » (Journal Metro, 2016). Le réalisateur du documentaire de *Cricket et Parc-Ex : Une histoire d'amour*, Garry Beitel rapporte que « Ça leur donne une certaine sécurité, un sentiment d'appartenance et ça rend l'intégration plus facile parce qu'ils peuvent apprendre quelque chose aux autres et se rencontrer » (Journal Metro, 2016).

3. Cohabitation entre les différents groupes

Le parc dessert des quartiers denses en population dont la majorité des résident.es ont un faible revenu. Selon les estimations de la Coalition des amis du parc Jarry (CAP Jarry), un organisme à but non lucratif, entre 6000 et 7000 personnes fréquentent le parc Jarry chaque jour (Côté, 2021). Une importante partie de ces personnes n'ont pas accès à une cour arrière privée à leur domicile (Amis des parcs, 2021), ce qui explique pourquoi le parc affiche souvent complet quand il fait beau (Côté, 2021). Les activités des

usager.ères du parc sont principalement les pique-niques, la marche, la course et le sport amateur (Amis des parcs, 2021).

Malgré l'importance du parc pour son entourage plutôt défavorisé, alors que Tennis Canada et d'autres groupes sportifs organisés influencent fortement le développement du parc, la voix citoyenne y est moins entendue. Afin de contrebalancer cette influence et de porter la voix des usager.ères du parc Jarry, le CAP Jarry, a été créé en 2004 par trois résident.es de l'arrondissement. Le CAP Jarry est actuellement un des organismes les plus influents et visibles dans le parc. Il intervient au niveau de la prise de décision par des actions ciblées (rédaction de mémoires, intervention au conseil de l'arrondissement, maintien des relations avec les élus) dans l'objectif de protéger le paysage naturel et culturel du parc, mais aussi les points de vue (p. ex. : sur le Mont-Royal et les couchers de soleil). Récemment, CAP Jarry a été un acteur clé dans l'établissement du plan directeur et dans la mise à niveau de l'aire de jeu pour enfants (Amis des parcs, 2021).

3.1. Le cas de l'aménagement de nouveaux terrains de tennis

Un rapport de consultation publique de 2010 sur le projet d'agrandissement des installations de Tennis Canada témoigne des tensions entre les différent.es acteur.trices qui œuvrent dans le parc. Le projet avait pour objectif d'installer quatre courts de tennis en terre battue sur le toit du bâtiment qui abritait déjà les courts de tennis intérieurs du stade. L'idée était de faire construire ces nouveaux terrains pour développer l'élite de haut niveau, en plus de permettre à Tennis Canada de consolider le Centre national d'entraînement à Montréal plutôt qu'ailleurs au pays (Office de consultation publique de Montréal, 2010). Selon le rapport, CAP Jarry s'est opposé à la construction de tout nouveau bâtiment ainsi qu'à l'expansion, en superficie et/ou en hauteur des constructions existantes. L'argument présenté par l'organisme était que ce nouvel étage risquait de dégrader l'impression de grand espace ainsi que la qualité panoramique du parc pour les citoyen.nes. Projet Montréal, qui représentait à l'époque le parti politique de l'opposition, était également présent lors de cette consultation publique et s'était opposé au projet. Le parti a joué la carte de l'environnement pour faire valoir leur point de vue. Ils avançaient que l'ajout d'un nouveau bâtiment pouvait avoir un impact sur le plan écologique en matière d'énergie (chauffage, éclairage). Projet Montréal était également concerné par l'idée d'expansion en hauteur des constructions et évaluait qu'un tel projet n'avait pas sa place dans un grand parc urbain de l'ampleur de celui de Jarry. Des citoyen.nes ont également exprimé leur réticence face à la construction des nouveaux terrains de tennis. Selon certain.es d'entre eux.elles, ce projet brimerait l'équilibre entre la vocation sportive et la vocation de détente et de nature du parc. D'ailleurs, Tennis Canada avait mentionné que ces nouveaux terrains allaient être disponibles pour le grand public, or l'entretien qu'ils nécessiteraient était très grand. D'autres citoyen.nes ont aussi soulevé une préoccupation concernant la potentielle obstruction de la vue sur le Mont-Royal qu'engendrerait le nouveau bâtiment.

En 2019, lorsque le budget pour le projet du toit a été annoncé par Tennis Canada, le montant total grimpeait à 70 millions. De plus, depuis 1996, les investissements liés au stade totalisent 53,4 millions (dont plus de 41,1 millions provenant de fonds publics) et la Ville de Montréal alloue environ 1,7 million annuellement à Tennis Canada pour son entretien (Schepper, 2019). Alors que Tennis Canada

argumentait que la construction de ces nouveaux terrains de tennis allait contribuer à l'économie de la ville, deux économistes, Roger G. Noll et Andrew Zimbalist, ont montré que les fonds investis dans le stade ne feraient qu'enrichir Tennis Canada (Schepper, 2019). Ils ont précisé que la construction du nouveau toit allait créer des emplois durant la phase de construction, mais que les salaires liés à l'Omnium Banque Nationale existaient déjà et qu'ils avaient très peu d'effets sur les revenus de l'État (Schepper, 2019). En réponse au budget annoncé par Tennis Canada, le CAP Jarry a lancé une pétition en ligne intitulée « Protégeons le parc Jarry : nous nous opposons au projet de toit de Tennis Canada ». La pétition a reçu 1868 signataires. Elle dénonçait essentiellement la privatisation d'un espace public qui est un des rares îlots de fraîcheur et d'accès à la nature dans le quartier (CAP Jarry, 2019; Vézina, 2019). Pour sa part, Tennis Canada soulignait la pression constante pour maintenir l'Omnium Banque Nationale au sommet de la hiérarchie internationale face à l'essor du tennis dans le monde (d'où leur désir de construire le toit) (Duchesneau, 2020). D'ailleurs, le directeur du tournoi, Eugène Lapierre, indiquait que Tennis Canada souhaiterait faire plus d'événements à longueur d'année (p. ex. : spectacles ou autres événements sportifs, pas exclusivement du tennis) (Lafleur, 2019). C'est entre autres ce que reproche CAP Jarry au projet : La construction du toit menacerait l'aspect détente du parc avec une hausse de l'achalandage, en plus des effets néfastes du chantier, dont la dégradation du parc, l'abondance de transit et l'augmentation de nuisances sonores (Lafleur, 2019). Le litige n'est pas encore résolu à ce jour, le projet du toit rétractable est mis sur la glace, entre autres, dû aux impacts de la pandémie sur les événements à grand rassemblement (Duchesneau, 2020).

3.2. Le cas de l'aménagement des terrains de soccer à surface artificielle

Une autre situation qui génère des tensions entre les usager.ère.s du parc est celle de la pratique du soccer auto-organisée. Cette activité étant bien ancrée dans le parc, de nombreux.ses adeptes fréquentent les terrains disponibles pour s'adonner au soccer libre. Une importante partie de ces personnes sont issues de différentes communautés immigrantes et l'attachement affectif qu'ils développent vis-à-vis le parc repose en partie sur la pratique du soccer auto-organisée (astopa, 2017). En 2009, la Ville a accordé un contrat de construction d'un nouveau terrain en synthétique dans un espace auparavant réservé à la pratique libre du soccer. Cependant, cette nouveauté a engendré des défis quant à la cohabitation entre les responsables d'association, les ligues officielles et les usager.ères des terrains libres. Un mémoire de maîtrise qui s'est intéressé à cette cohabitation révèle que des adeptes de soccer libre se sont fait expulser à plusieurs reprises des terrains par des responsables d'associations de soccer qui avaient loué le terrain (Hsoumi, 2011). Ces situations ont engendré des sentiments de frustration et d'injustice chez les adeptes. En effet, la disponibilité et l'accès ont été réduits à cause des joutes de la ligue Concordia, de la location du terrain par d'autres associations et plus particulièrement des pratiques de l'Association de soccer « Panellinios ». La réduction de la disponibilité a eu un impact négatif sur le temps de pratique du soccer libre et sur les éléments qui en découlent, soit l'occasion de retrouver ses pairs, l'ambiance et la tradition. Un des adeptes rapporte que la police du quartier a déjà dû intervenir pour régler un conflit entre les adeptes et les responsables des associations. Ces adeptes ont indiqué s'être résignés à continuer leur joute libre sur le terrain d'à côté. Or, ce dernier ne dispose pas de buts ni de lignes de traçage.

Le cas du stade de tennis et celui des terrains de soccer à surface artificielle témoignent de la difficulté à concilier deux visions différentes de l'espace public. La voix des citoyen.nes ne semble pas entendue lors des tensions et des enjeux de pouvoir liés aux décisions pour le parc. De plus, ils freinent la dynamique d'inclusion dans le parc et compromettent l'objectif d'une appropriation collective de cet espace public.

4. Relations entre acteur.trices de la gouvernance

Au-delà des différentes visions liées à la vocation du parc, d'autres enjeux font surface depuis ces dernières années. La prochaine section abordera tout d'abord le cas du processus de consultation publique du réaménagement du parc en cours depuis 2021. Il sera ensuite question des enjeux en lien avec les travaux de réaménagement du complexe William-Hingston. Ce centre, situé à deux pas du parc Jarry, regroupe une panoplie d'organismes communautaires venant en aide aux personnes immigrantes.

4.1. Processus de consultation publique pour le réaménagement du parc

Dans le cadre d'un projet de plan d'aménagement du parc Jarry, le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) a adopté une démarche d'urbanisme participatif en quatre temps pour favoriser l'inclusion des citoyen.nes dans la planification du parc. Une première séance publique d'information en français et en anglais a eu lieu en mai 2021, suivie d'une période de questions durant laquelle plusieurs thèmes ont été abordés : accessibilité du parc, stationnement, activités hivernales, circulation piétonne, cohabitation des usagers, enjeux de propreté du parc, événements et animation, exercice de consultation de la Ville de Montréal, mobilier, modules de jeux, piscine, pataugeoire et jeux d'eau, plateaux sportifs, zone d'exercice extérieure et autres (Centre d'écologie urbaine de Montréal, 2021). Un peu plus de 300 personnes ont participé à la séance. Des efforts ont été réalisés afin de rejoindre les communautés allophones très présentes dans le parc (indiennes, pakistanaïses, grecques, etc.). Les communautés ont été rejointes via des invitations à participer aux séances d'information, des affiches dans différents endroits du parc, les réseaux sociaux et sur les sites internet de la Ville et de l'Arrondissement (Centre d'écologie urbaine de Montréal, 2021). Dans un deuxième temps, un questionnaire en versions papier, en ligne et téléphonique a été rempli par 2780 répondantes en juin 2021 (Centre d'écologie urbaine de Montréal, 2021). Ce questionnaire visait à raffiner les orientations du Plan d'aménagement. Il est important de noter que peu de jeunes, peu de familles avec enfants et peu de personnes âgées ont été rejointes. De plus, le rapport du CEUM identifie une diversité culturelle sous-représentée avec une prédominance de francophones (Gingras et al., 2022). Dans un troisième temps, en février 2022, le CEUM a tenu une consultation publique supplémentaire auprès de groupes sous-représentés afin de bonifier l'analyse de données du portrait remis au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Le CEUM avait mis en place des kiosques de consultation au magasin partage de l'organisme Afrique au Féminin pour rejoindre une plus grande diversité culturelle. Afin de rejoindre les jeunes, une tentative de contacter la direction de l'école Lucien-Pagé a été effectuée, mais sans succès. Le CEUM a donc réussi à recruter des participant.es de cette tranche d'âge en les sollicitant directement dans le parc. Pour les personnes plus âgées, des sondages en ligne ont été diffusés auprès des membres de la Maison des Grands-Parents de Villeray, en plus de rejoindre quelques personnes

dans le parc. Au total, 57 personnes ont été sondées, dont 35 femmes, 22 hommes, 12 aînés, 24 néo-québécois et 21 jeunes (Gingras et al., 2022). Dans un quatrième temps, une dernière séance publique a eu lieu en novembre 2022 pour faire une rétroaction sur les résultats ayant influencé les modifications au plan, ainsi que pour dévoiler les plans d'aménagement et les plans d'action finaux. On dénombrait 175 personnes présentes, et cet engouement pour la séance s'est avéré être un point fort de cette démarche d'urbanisme citoyen (Gingras et al., 2022). La prochaine étape est le dépôt du plan directeur de l'aménagement du parc Jarry.

4.2. Dissolution de l'écosystème des organismes communautaires avoisinants

Compte tenu de la présence marquée des personnes immigrantes et nouvellement arrivées dans le secteur environnant le parc Jarry, beaucoup d'organismes se sont installés aux alentours du parc afin de leur offrir leurs services. Un grand nombre (une quinzaine) d'organismes communautaires offrant différents services se situent dans le sous-sol du complexe William Hingston, près du stade IGA. En voici deux exemples, ainsi que leur mission : 1) Afrique au Féminin, un organisme qui est un lieu de rencontre, de solidarité, de mentorat et d'action qui sert les femmes, particulièrement celles issues des minorités visibles vivant des difficultés financières et sociales dans leur processus d'intégration dans la société québécoise (Afrique au féminin, 2017) ; 2) CHAIS, un organisme situé dans le même complexe qui offre quant à lui des ateliers d'alphabétisation et de francisation, de l'aide aux devoirs, ainsi que des ateliers de compétences parentales. Tout près se trouve une halte-garderie, dans laquelle les participantes des ateliers de francisation peuvent laisser leurs enfants (Saulnier, 2022).

Or, en décembre 2022, les quinze organismes situés dans le complexe ont appris qu'ils devront se trouver de nouveaux locaux d'ici juin 2023. Le complexe, dont le propriétaire est le Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM), devra subir des travaux majeurs consacrés aux systèmes de ventilation et de chauffage, en plus de mise à niveau de l'enveloppe extérieure (Saulnier, 2022). Cet immeuble abrite aussi une école primaire, et les 47 classes qu'elle contient devront être déplacées en grande partie où se trouvent les locaux des organismes. Les organismes communautaires ne savent pas s'ils pourront revenir dans ces locaux, ni dans combien d'années (Saulnier, 2022). Pour compenser, l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a offert des locaux à certains de ces organismes d'une grandeur de 500 pieds carrés, alors qu'au complexe, leurs locaux sont de 3500 pieds carrés. Le directeur de CHAIS a affirmé que les organismes doivent non seulement se reloger, mais ils se retrouveront éloignés les uns des autres, ce qui rendra plus difficile l'utilisation de leurs services par les citoyen.nes (Saulnier, 2022).

Un bien pour un mal, car cette situation et la discussion engendrée par le déplacement de ces organismes communautaires a permis de constater que, malgré le besoin pressant de la population pour différents services, jamais il n'y a eu de centre communautaire à Parc-Extension. C'est ce qu'a affirmé Rose Ngo Ndjel, présidente de la Table de quartier (Saulnier, 2022), secondée par la mairesse de l'Arrondissement qui abonde dans le même sens. Celle-ci s'est d'ailleurs engagée, d'ici la fin de son mandat, à élaborer un plan et un échéancier pour offrir au quartier un centre communautaire (Saulnier, 2022). Toujours est-il que les citoyen.nes, souvent issu.es des communautés marginalisé.es, et qui

avaient accès à ces services, se voient maintenant dépourvu.es d'une aide localisée près de leur domicile. Cette situation pourrait même accentuer leur niveau de précarité.

5. En bref

Le parc Jarry se situe dans l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension qui se distingue par sa grande diversité ethnoculturelle, abritant des résident.es issu.es de différentes origines et cultures. La coexistence de cette pluralité de cultures aux abords du parc en fait un lieu de rencontres et d'échanges important pour les personnes immigrantes. Cependant, certain.es acteur.trices ayant un grand pouvoir décisionnel sur les actions dans le parc semblent générer des tensions à l'égard des utilisateur.trices du parc dont la voix n'est pas entendue. Pour remédier à ce type de situation, la Ville de Montréal utilise un processus de consultation publique afin de prendre en compte la diversité d'opinions des usager.ères du parc dans le contexte de son réaménagement. Toutefois, la Ville rapporte avoir eu des difficultés à atteindre une hétérogénéité des usager.ères lors des consultations, affectant ainsi la représentativité des voix.

PARC FRÉDÉRIC-BACK

Le parc Frédéric-Back (figures 11&12) se situe dans le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) du quartier Saint-Michel (Ville de Montréal, 2023b). Depuis 2002, ce dernier fait partie de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (Trudelle et al., 2016). Autrefois une carrière, puis un dépotoir, le parc Frédéric-Back est présentement en processus de revitalisation, et ce depuis juillet 2015 (TVA nouvelles, 2017). Plusieurs sections du parc sont déjà aménagées, telles que les secteurs du Boisé Est et Papineau Sud (TVA nouvelles, 2017), mais d'autres sections seront développées dans les prochaines années. À la fin des travaux, qui est prévue en 2026 (Goudreault, 2019), le parc occupera 153 hectares des 192 hectares du CESM (Ville de Montréal, 2023b). Le parc offre plusieurs activités culturelles, éducatives, sportives et récréatives (Ville de Montréal, 2023b).



Figure 11 : Parc Frédéric-Back (Crédit Fréchette, 2022)



Figure 12 : Plan du parc Frédéric-Back ([Le parc Frédéric-Back : une métamorphose unique | Ville de Montréal \(montreal.ca\)](https://montreal.ca))

1. Historique

L'histoire du parc Frédéric-Back est très particulière. Il a été construit à l'emplacement d'une ancienne carrière responsable de conflits et de mobilisations citoyennes qui ont mené à sa fermeture et à son remplacement par le parc que l'on connaît aujourd'hui. La table de concertation du quartier, la cité des arts et la TOHU ont joué et jouent encore un rôle dans sa gouvernance. Les conflits ont ainsi permis de renforcer l'action collective locale et de modifier positivement la structure institutionnelle. Nous allons détailler dans les sections suivantes les circonstances qui ont mené à la création du parc.

1.1. Le parc Frédéric-Back : une ancienne carrière

La création du parc Frédéric-Back est la conséquence d'une lutte et une mobilisation des citoyen.es du quartier Saint-Michel (TOHU, 2023b). Entre 1920 et 1960, ce qui est maintenant appelé le parc Frédéric-Back était de multiples petites carrières, qui en 1957, ont été regroupées pour devenir la carrière Miron (Fontaine, 2008; TOHU, 2023a). La croissance socio-économique fulgurante du quartier Saint-Michel a mené à des tensions entre les habitations et les zones industrielles, notamment en raison du bruit et de la poussière émis par la carrière Miron (Fontaine, 2008). Dès le début des années 1960, la cohésion sociale a été forgée en réaction aux désagréments causés par les carrières (Trudelle et al., 2016). Des plaintes et des pétitions ont d'abord été lancées par les résident.es. En 1968, le gouvernement du

Québec a autorisé la carrière Miron à se transformer en dépotoir, et en un site d'enfouissement des déchets ménagers (Fontaine, 2008; Jolivet & Carré, 2017; TOHU, 2023b). Le dynamitage de la roche sédimentaire et les désagréments du site d'enfouissement des déchets sur le site Miron ont continué de causer des mécontentements chez les résident.es du quartier (Fontaine, 2008). Devant ce problème de pollutions multiples, ces derniers ont demandé la cessation des activités des carrières (Fontaine, 2008). Les pressions faites par la population ont engendré des mesures prises par la compagnie et la Ville, qui ont été jugées inefficaces (Trudelle et al., 2016).

1.2. Mobilisation citoyenne pour la fermeture de la carrière

La fin des années 1980 a été caractérisée par la mobilisation des citoyen.nes et des organisations qui les ont représenté.es contre les entreprises exploitant la carrière, ainsi que la Ville de Montréal (Trudelle et al., 2016). Ce conflit s'est d'ailleurs tranquillement transformé en lutte pour l'inclusion sociale, soit que la concertation devienne une des modalités de gouvernance (Trudelle et al., 2016). En 1979, une entente a permis à la compagnie de recommencer l'extraction de pierres au nord de la carrière. La population, mécontente de ce résultat, s'est regroupée pour créer l'association de défense des droits des Michélois (ADDM) (Trudelle et al., 2016). Quelques années plus tard, un nouvel organisme dénonçant la pollution a vu le jour, soit le comité de sauvegarde de Saint-Michel (Trudelle et al., 2016). Ces derniers ont fait pression pour la fermeture de la carrière, ce à quoi la Ville de Montréal a répondu en faisant l'acquisition du site Miron.

La fin des activités d'extraction en 1984 et l'arrivée de migrant.es internationaux.ales ont engendré des problèmes en matière de pauvreté et d'exclusion, tout en changeant le profil sociodémographique du territoire (Trudelle et al., 2016). Les carrières permettaient d'avoir des emplois accessibles et bien rémunérés, la diminution de leur exploitation a eu « un effet sur le niveau de chômage et sur l'exclusion, notamment des nouveaux immigrants, qui continuaient d'y affluer à cause des faibles prix du logement » (Trudelle et al., 2016). Ainsi, d'une banlieue ouvrière, le territoire était désormais considéré comme un quartier défavorisé (Jolivet & Carré, 2017).

En 1987, la Ville de Montréal a officiellement pris possession du site (Fontaine, 2008). Deux années plus tard, la Ville a mis en place un projet de compostage sur le site de la carrière, et ce malgré les oppositions par l'ADDM et le Projet d'Aménagement Résidentiel et Industriel (PARI) Saint-Michel (Trudelle et al., 2016), un organisme qui a pour objectif d'assurer un aménagement harmonieux dans le quartier, tout en faisant la promotion de l'environnement et du développement durable. En 1991, les contestations citoyennes se radicalisèrent, et plus de 200 citoyen.nes et représentant.es se regroupèrent dans un forum, afin de rassembler leur force dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion du quartier Saint-Michel (Trudelle et al., 2016). C'est d'ailleurs ce qui a mené, cette même année, à la création de la table de concertation Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS), qui s'engage dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale tout en s'efforçant de rendre le parc Frédéric Back attractif et inclusif. Ces activités de mobilisation sociale illustrent l'importance de la concertation entre les organisations sociales et communautaires, ainsi qu'entre les entreprises privées et les acteurs publics (Trudelle et al., 2016). Malgré la mise en place d'une gouvernance locale, l'inclusion des populations immigrantes s'est avérée

être un défi. Le taux de chômage et d'assistance sociale sont demeurés élevés pour ces groupes (Trudelle et al., 2016).

La transformation du parc a été amorcée en 1995 (Ville de Montréal, 2023b). Les derniers déchets ont été enfouis dans le trou de l'ancienne carrière en 2000 (Fontaine, 2008) et le site d'enfouissement des déchets a officiellement fermé ses portes en 2009 (TOHU, 2023b).

1.3. Arrivée de la Cité des arts du Cirque et de la TOHU

L'arrivée de la Cité des arts du Cirque et de la TOHU a eu un grand effet sur le parc. En juin 1994, le Cirque du Soleil s'est implanté sur l'un des terrains des anciennes carrières, apportant du même coup un investissement de plusieurs millions de dollars de la part des gouvernements provincial et fédéral, et du Cirque du Soleil (Trudelle et al., 2016). En 2003, la Cité des arts du Cirque est créée, elle comprend : le siège social international du Cirque du Soleil, un centre d'hébergement pour leurs artistes, l'École nationale du cirque, les bureaux du Regroupement national des arts du cirque et le pavillon de la TOHU (Trudelle et al., 2016). Bien que la pauvreté et l'exclusion soient toujours présentes dans le quartier Saint-Michel, le Cirque du Soleil et la Cité des arts du Cirque ont apporté un renouveau socioterritorial, soit un changement dans le rapport qu'ont les résident.es avec leur environnement social, institutionnel et politique (Trudelle et al., 2016).

L'ancienne carrière Miron porte maintenant le nom de Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) (Fontaine, 2008). Le CESM est composé de sites de compostage et de déchiquetage du bois, d'un centre de tri recevant les matières recyclables des Montréalais et d'une centrale qui convertit tous les biogaz produits par le site d'enfouissement en électricité (Ville de Montréal, 2023a). Depuis 2017, des aménagements pour la population riveraine et montréalaise sont faits au cœur du CESM (Ville de Montréal, 2023b), soit des transformations en grand parc dédié à l'environnement, la culture, aux loisirs et aux sports (Ville de Montréal, 2023c).

2. Contexte : Enjeux de vulnérabilité

L'aménagement du parc Frédéric-Back est associé à des enjeux de location dans le quartier Saint-Michel. Depuis 2010, le prix des loyers a augmenté de 30% dans le quartier Saint-Michel, alors qu'il était autrefois reconnu pour être très abordable malgré la présence de stations de métro à proximité (Cyr, 2022). L'amélioration de la qualité de vie des citoyen.es a pu rendre plus intéressant le quartier pour les promoteur.trices immobilier.ères, et ainsi, contribuer à un certain embourgeoisement du quartier (Cyr, 2022). Plus spécifiquement, le développement du parc Frédéric-Back serait l'une des causes de l'embourgeoisement près du parc et l'augmentation des prix des loyers (Cyr, 2022). L'embourgeoisement du secteur se caractérise par une hausse des prix des loyers, rendant inaccessibles certains logements et commerces autrefois utilisés par la population du quartier ayant une vulnérabilité socioéconomique (Cyr, 2022). Cette situation représente un enjeu de taille considérant que plus de 30%

de la population du quartier vivait avec un faible revenu en 2016 (Cyr, 2022). Il y a d'ailleurs plusieurs logements sociaux dans le quartier, soit 14 coopératives d'habitation, 7 OBNL d'habitation et 880 logements HLM (Cyr, 2022). Bien que l'aménagement du parc soit associé à un certain embourgeoisement du quartier, sa vocation reste bénéfique pour les citoyen.nes.

En ce qui concerne l'accessibilité, le parc est accessible en fauteuil roulant et est adapté aux poussettes (Ville de Montréal, 2022a). Il y a deux stationnements gratuits qui comprennent des places réservées pour les personnes à mobilité réduite (Ville de Montréal, 2022a). Il existe également dans le parc des places de stationnement réservées, un sentier d'accès, des toilettes accessibles ainsi qu'une zone de débarcadère pour transport adapté (Ville de Montréal, 2023c). Or, dans son mémoire, M. Baumann-Lapierre (2019) rapporte que l'accès au parc est plus difficile pour les personnes qui n'habitent pas à distance de marche du parc ou celles qui ne possèdent pas de voiture. En effet, pour ceux qui ne sont pas situés près du parc, il y a peu d'autobus qui y voyagent directement, la planification du trajet d'autobus est donc plus ardue (Baumann-Lapierre, 2019). M. Baumann-Lapierre (2019) mentionne que le vélo serait le meilleur moyen de se rendre rapidement au parc, et ce, en toute sécurité grâce au réseau de pistes cyclables. L'accessibilité au parc est donc plus difficile de novembre à avril à cause des conditions météorologiques. Les principaux usagers du parc Frédéric-Back se trouvent donc à distance de marche (Baumann-Lapierre, 2019). Pour leur part, Jolivet et Carré (2017) rapportent que l'organisation territoriale à la suite des transformations de la carrière Miron en CESM est inégale et n'a pas été conçue en concertation avec les habitant.es. La revitalisation du parc est faite par secteur, plutôt que dans son ensemble, apportant ainsi de possibles inégalités dans les secteurs. Les investissements commerciaux, éducatifs et récréatifs se trouvent majoritairement à l'ouest du parc, près de la bretelle d'accès de l'autoroute, plus éloignés de la plus grande proportion des habitants de Saint-Michel (Jolivet & Carré, 2017). En effet, le Taz, le stade de soccer et l'entrée principale du CESM sont du côté du quartier plus aisé, soit Ahuntsic (Jolivet & Carré, 2017). Le manque de concertation des habitants est considéré comme une forme de dépossession par les habitants et les organismes communautaires, d'autant plus que les transformations impactent le métabolisme urbain (Jolivet & Carré, 2017).

3. Cohabitation entre les différents groupes

Le parc profite aux citoyen.nes et à plusieurs organismes qui l'utilisent. L'aménagement, les infrastructures et l'accessibilité semblent cependant différer selon l'endroit dans le parc, créant une inégalité. L'ancien maire de Montréal, Denis Coderre, affirme que le parc Frédéric-Back est certainement le projet de réhabilitation environnemental le plus ambitieux en Amérique du Nord, qui profitera aux citoyen.nes du quartier et à l'ensemble des Montréalais.es (TVA nouvelles, 2017). Le parc a une vocation sportive et d'accès à la nature, une vocation de détente et une vocation environnementale, en plus d'offrir une place aux projets communautaires.

3.1. Vocation sportive et accès à la nature

Le parc permet l'accès à plusieurs infrastructures pour y pratiquer des activités de plein air, telles que la course à pied, le vélo, ainsi que l'observation d'oiseaux, d'insectes et d'étoiles (Ville de Montréal, 2023c). En hiver, le ski de fond, la marche, la raquette et le *fatbike* se pratiquent sur un même sentier (Ville de Montréal, 2023c). Le parc abrite plusieurs infrastructures et entrées vu son immensité. En 2017, la portion du parc près de l'avenue Papineau, soit à l'ouest du parc, est aménagée pour inciter les visiteurs à explorer le reste du parc (TOHU, 2023a). Plus au nord de cette entrée se trouve le Taz, un *skatepark* intérieur, et le nouveau Stade de soccer (TOHU, 2023a). Des activités éducatives et des cours d'initiation sont aussi offerts (Ville de Montréal, 2023c).

Le parc participe aussi à la démocratisation de l'accès à l'espace vert (Gomez & Gagné, 2022). Une nouvelle série intitulée Ligne de désir présentée par la société de développement Angus aborde des enjeux en lien avec le développement de la ville (Gomez & Gagné, 2022). Louis-Charles Pilon, membre AAPQ et architecte-paysagiste pour la ville de Montréal y mentionne que le quartier Saint-Michel est très minéralisé avec les toits plats, les nombreuses rues et le peu d'espaces verts, ce qui joue un rôle lors des fortes chaleurs qui sont de plus en plus fréquentes (Gomez & Gagné, 2022). Monsieur Pilon évoque que d'aménager un grand parc avec des arbres permet d'avoir des îlots de fraîcheur permettant aux citoyen.nes de s'y réfugier en cas de fortes chaleurs (Gomez & Gagné, 2022). Au parc Frédéric-Back, plusieurs arbres, arbustes, vivaces et herbacés ont été plantés dans le but de verdir le parc et de lutter contre les îlots de chaleur (Ville de Montréal, 2023b). Monsieur Pilon termine son entrevue en mentionnant que pour « l'aménagement du parc Frédéric-Back, ce qu'on vise d'abord et avant tout, c'est à créer une ville qui est plus verte, plus attractive pour les citoyens ».

3.2. Vocation détente

L'entrée sur la rue Louvain présente de belles vues du site et des belvédères permettant d'apprécier une vue du Stade olympique, du centre-ville et du Mont-Royal (TOHU, 2023a). Un sentier de pavé reliant l'abri et le belvédère est lié à un sentier en poussière de pierre se rendant jusqu'à une aire de pique-nique qui comprend des tables accessibles (Ville de Montréal, 2022a). Des œuvres d'art publiques se trouvent aussi dans le parc (TVA nouvelle, 2017). En été 2021, de nouveaux aménagements ont été inaugurés, soit les secteurs de la Plaine Est, du Boisé Sud, de Jarry Est et d'Iberville Nord (Ville de Montréal, 2023b). Ces nouveaux aménagements au centre du parc sont marqués par la présence d'aires de pique-nique, de belvédères, de haltes, de chaises longues, de parasols colorés et de sphères (Ville de Montréal, 2023b).

3.3. Vocation environnementale

Des sphères blanches se font remarquer un peu partout sur le parc Frédéric-Back. Elles recouvrent les puits de captage du biogaz produit par la décomposition des déchets qui se trouvent sous le sol dans un réseau de 17 km permettant de pomper le biogaz jusqu'à une centrale pour l'utiliser pour faire de l'électricité (Ville de Montréal, 2023b). Les tonnes de déchets en décomposition sont gérées par la Ville pour éviter la contamination de l'air, du sol et de l'eau (Ville de Montréal, 2023b).

3.4. Place aux projets communautaires

En plus d'offrir des îlots de fraîcheur, le parc permet à des projets de prendre place. En novembre 2022, le projet *S'Enraciner* voit le jour, un programme du Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB), favorisant l'activation d'initiatives agricoles collectives et communautaires en milieu urbain (Laboratoire sur l'agriculture urbaine, 2023). Sept projets soumis par des organismes communautaires et sélectionnés par le AU/LAB ont vu le jour, dont le projet *Serre 4 saisons* porté par l'organisme *Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS)* (Laboratoire sur l'agriculture urbaine, 2023). L'organisme VSMS encourage beaucoup la participation citoyenne et le leadership local et se donne comme mandat de « permettre à la population de Saint-Michel de vivre dans un environnement physique, social et économique qui favorise l'épanouissement, offrant ainsi à la communauté des espaces lui permettant de s'exprimer et de choisir son propre avenir et, ainsi, se développer par et pour lui-même » (Vivre Saint-Michel en santé, s. d.). Ce projet d'agriculture urbaine porté par VSMS se déroule au nord du parc Frédéric-Back et a pour but d'améliorer la sécurité alimentaire en augmentant l'offre, la diversité et en rendant abordables les aliments. Le projet vise aussi à diminuer le décrochage scolaire en offrant des opportunités d'apprentissage et d'expériences professionnelles à la jeunesse (Laboratoire sur l'agriculture urbaine, 2023). Le projet *Serre 4 saisons* a reçu du financement de la Ville de Montréal, ainsi qu'un soutien financier de la Caisse Desjardins du Centre Est de Montréal (Vivre Saint-Michel en santé, s. d.).

4. Relations entre acteur.trices de la gouvernance

Historiquement, la légitimité des acteur.trices issu.es des initiatives citoyennes et communautaires a d'abord causé conflit à la fin des années 1990. Les organismes communautaires, dont le nombre augmentait à vue d'œil, se sont mobilisés pour obtenir la reconnaissance des différents acteurs du quartier et des citoyens. Au début des années 2000, le partenariat et la concertation entre les acteur.trices se sont consolidés pour permettre la mobilisation locale et l'atteinte d'objectifs communs (Trudelle et al., 2016). Les tables de concertations, bien qu'elles n'aient pas de pouvoir décisionnel, influencent la prise de décisions, élaborent des stratégies et des plans d'actions liées au développement local. Les tables de concertations permettent de négocier et de trouver des consensus, en diminuant les conflits, en habituant à la concertation et en apportant une vision partagée du développement (Trudelle et al., 2016). En effet, cette cohésion sociale est née des actions collectives conflictuelles qui « ont permis de modifier la structure institutionnelle du quartier, en augmentant la capacité d'action collective locale » (Trudelle et al., 2016).

Les conflits et les compromis présents durant près de 30 ans ont donné naissance à un milieu social dans lequel des liens solides ont été construits entre les organisations communautaires et les organisations extérieures publiques et sociales (Trudelle et al., 2016). La diversité des conflits a favorisé une cohésion dans la gouvernance par le développement de compromis, tel que l'établissement de la TOHU (Trudelle et al., 2016). En effet, le Cirque du Soleil a amorcé et financé en partie le projet de la TOHU qui permet le développement culturel (Trudelle et al., 2016). La TOHU a aussi d'autres partenaires

gouvernementaux, associatifs, communautaires et du milieu des médias (Trudelle et al., 2016). La TOHU, en plus de son côté artistique, œuvre beaucoup dans le développement communautaire du quartier. Située au cœur du quartier Saint-Michel, « la TOHU crée des liens privilégiés avec les citoyens, les commerçants et les organismes du quartier. Elle développe des relations communautaires étroites, durables et à un niveau élevé de coopération » (TOHU, 2021). Disposant d'un pavillon d'accueil et d'interprétation à proximité du parc depuis 2004, la TOHU, en partenariat avec le Service des grands parcs de la ville, organise des activités et des événements, dont Pause Montréal : une balade musicale dans le parc (TOHU, 2022). Grâce à la contribution financière de la Ville de Montréal, la TOHU prête gratuitement des vélos, des trottinettes, des cerfs-volants, des skis de fond et des raquettes pour que ses utilisateur.trices puissent profiter du parc peu importe la saison (TOHU, 2022). D'autres activités de sensibilisation environnementales qui se tiennent dans le parc sont financées par la Banque TD et Énergir (TOHU, 2022). Une application mobile avec des plans du parc, le programme des activités et les informations sur l'histoire et la biodiversité a aussi été développé grâce au soutien de la Banque TD (TOHU, 2022). Des ressources extérieures, publiques et privées bénéfiques aux acteurs de Saint-Michel sont apportées par la TOHU (Trudelle et al., 2016). La TOHU a financé une formation pour donner des opportunités d'emploi aux jeunes du quartier (Trudelle et al., 2016). La TOHU, la Cité des arts du cirque et le Cirque du Soleil sont associés au CESM pour faire du quartier Saint-Michel l'un des plus verts de Montréal (Fontaine, 2008). La mobilisation citoyenne pour la création du parc Frédéric-Back inspire les citoyen.nes à transférer cette influence citoyenne sur les politiques à la carrière Francon, se situant à proximité dans Saint-Michel (TOHU, 2023b).

5. En bref

Le parc Frédéric-Back est l'un des projets de réhabilitation environnementale des plus ambitieux en Amérique du Nord. Situé dans le Complexe environnemental de Saint-Michel, le parc a vu le jour grâce à des mobilisations citoyennes qui ont mené à la fermeture de la carrière Miron et du dépotoir de déchets résiduels vers les années 1990. Par ailleurs, la venue du parc semble avoir contribué à l'embourgeoisement du quartier Saint-Michel, ce qui se fait remarquer par la hausse des loyers des appartements à proximité. Les luttes citoyennes sur plusieurs décennies ont permis de renforcer l'action collective locale et de modifier positivement la structure institutionnelle. Bien que cette cohésion dans la gouvernance ait eu des effets positifs sur la concertation des habitant.es du quartier, l'organisation territoriale du parc ne semble pas avoir été faite à la suite d'une consultation des résident.es. Le manque de concertation des habitant.es est considéré comme une forme de dépossession par les résident.es. Des enjeux d'inégalités liées à l'emplacement des infrastructures, ainsi que de l'accessibilité au parc sont discutés par quelques auteurs.

DISCUSSION ET CONCLUSION

Les parcs urbains sont essentiels pour favoriser la cohésion sociale et offrir un accès à des espaces publics pour diverses communautés. Toutefois, de nombreux parcs à Montréal font face à des défis importants liés à la cohabitation équitable de l'espace qui répond aux besoins des populations défavorisées. C'est dans cette perspective que s'inscrit cette revue de la littérature, dont l'objectif était de brosser le portrait de la gouvernance formelle et d'explorer le rapport entre les différentes formes de gouvernance informelle des parcs à Montréal. Elle s'est concentrée spécifiquement sur les cas du square Cabot, du parc Émilie-Gamelin, du parc Jarry et du parc Frédéric-Back. Ces quatre parcs ont en commun des enjeux de cohabitation liés à la vulnérabilité socioéconomique de certains de leurs usagers, ainsi qu'un intérêt porté par trois organismes-partenaires du projet impliqués dans les enjeux d'inclusion sociale, soit Architecture sans frontières Québec, Amis des parcs et Sentier Urbain. À la lumière des lectures, nous avons approfondi notre compréhension de trois éléments importants à l'égard des enjeux de gouvernance des parcs, soit : 1) les formes de gouvernance et les enjeux de pouvoir qui caractérisent les parcs dont une proportion d'usagers provient de populations défavorisées ; 2) l'incidence de ces formes de gouvernance sur l'appropriation de l'espace par les populations défavorisées ; 3) les stratégies mises en place par différentes parties prenantes avec l'idée de favoriser l'inclusion et la cohabitation de l'espace avec les populations défavorisées.

1. Formes de gouvernance et enjeux de pouvoir sur l'inclusion des populations défavorisées

Les divers documents revus ont identifié de manière récurrente des enjeux de pouvoir entre les différentes parties prenantes dans les parcs. Ces enjeux relèvent : 1) des tensions générées par les divergences entre les intérêts des organismes communautaires et ceux des autres actrices ; 2) de la difficulté, voire même l'absence de la prise en compte de la perspective des personnes marginalisées dans le processus décisionnel ; 3) de la considération de la police comme étant une solution à la gestion des personnes marginalisées dans les parcs.

Tout d'abord, il existe des tensions entre les intérêts des organismes communautaires et ceux des autres actrices ayant un pouvoir d'agir dans le parc (résidents, organisations, entreprises privées, etc.). Ces tensions peuvent survenir en raison de priorités, d'intérêts et de dynamiques de pouvoir différents, ce qui peut mener à des déséquilibres dans les processus de prise de décision. Dans les parcs square Cabot et Émilie-Gamelin, les efforts pour rendre légitime la présence des personnes en situation d'itinérance (PSI) et faire valoir leurs droits d'occupation des espaces publics relèvent principalement des organismes communautaires (p. ex. : Résilience Montréal (square Cabot) ; Présence Compassion (parc Émilie-Gamelin)). Cependant, les problèmes de financement entre les organismes sont de plus en plus fréquents, ce qui réduit la quantité et la qualité des services offerts. Caroline Toupin, coordonnatrice du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a indiqué en février 2022 qu'« Avec la crise [de la Covid-19], on a vu une augmentation des besoins de la population, parce qu'il y a beaucoup de vulnérabilité. Et quand les besoins augmentent, évidemment, les demandes de soutien dans les organismes communautaires se multiplient » (Pivot & Ross, 2022). La Coalition Avenir Québec (CAQ) s'était engagée à financer adéquatement le milieu communautaire lors de la campagne électorale

de 2018, le montant demandé était de 460 millions \$ supplémentaires chaque année. Toutefois, seulement près de 150 millions \$ ont été investis depuis 2019, dont la moitié provient des engagements des gouvernements précédents (Pivot & Ross, 2022). Le manque de levier financier engendre certaines tensions entre les organismes, car ces derniers luttent pour les mêmes subventions. Quant au parc Jarry, les communautés immigrantes vulnérables vivant aux abords du parc souffrent également du manque de ressources des organismes. La relocalisation des organismes regroupés au complexe William Hingston, dans des locaux bien plus petits et plus loin du parc, engendre une barrière géographique pour les personnes qui utilisent les services, pouvant ainsi contribuer à augmenter leur statut de précarité. Quant au parc Frédéric-Back, peu de documentation existe au sujet des enjeux de gouvernances sur l'inclusion des personnes défavorisées. Toutefois, Jolivet et Carré (2017) ont soulevé un manque de concertation citoyenne et des inégalités dans la revitalisation des secteurs du parc. Le fait que le parc soit encore en processus de revitalisation à ce jour explique le manque d'information sur l'ampleur de cette injustice territoriale et ses effets sur les personnes défavorisées.

Un second élément à considérer est la difficulté, voire l'absence de la prise en compte de la perspective des personnes marginalisées dans le processus décisionnel. À titre d'exemple, la consultation publique du réaménagement du square Cabot en 2011 a rassemblé de nombreuses parties prenantes du square, soit les usager.ères, les organismes communautaires, les commerces environnants, le SPVM et des acteur.trices de la Ville. Le bien-être des résident.es qui habitent près du parc a semblé être plus prioritaire que celui des PSI. Certain.es résident.es ont mentionné que les PSI qui habitent dans le parc sont des nuisances et « maintiennent une atmosphère peu propice à l'occupation pour raisons de relaxation, de tranquillité et de convivialité » (Office de consultation publique de Montréal, 2011). Il est important de constater qu'une importante partie du rapport discute des enjeux liés à la cohabitation avec les PSI du parc, alors que ces dernières étaient absentes de la consultation publique. Par ailleurs, la consultation publique pour le réaménagement du parc Jarry a également échoué à représenter les populations vulnérables, malgré les tentatives de la Ville. Encore une fois, l'absence de certaines populations dans les consultations publiques limite la représentativité de cette démarche. Quant au parc Émilie-Gamelin, aucun document démontrant l'inclusion des PSI dans le processus décisionnel n'a été trouvé. C'est à croire qu'elles sont complètement exclues et que certaines actions de parties prenantes, comme le Partenariat du quartier des spectacles (PDQS), démontrent une volonté de les expulser de l'espace public par la présence policière. Cette exclusion marginalise davantage ces personnes et perpétue des rapports de pouvoir inégaux.

Puis, un troisième élément qui influence les enjeux de pouvoirs dans le parc est la présence du service de police dans le parc même. Au square Cabot, la thèse Granier (2019) a révélé que la présence constante de la police, ses actions agressives à l'égard des PSI malgré la mise en place d'équipe d'intervenant.es sociocommunautaires et la difficulté des PSI à obtenir une défense légale contribuaient à la dévalorisation des enjeux d'itinérance dans le parc. La criminalisation de l'itinérance rend l'habitation du square inhospitalier pour les PSI. Ces enjeux de pouvoir sont tout aussi présents au parc Émilie-Gamelin. À titre d'exemple, en réponse à la hausse de la présence des populations marginalisées dans le parc à la suite de la pandémie de Covid-19, le Partenariat du quartier des spectacles (PDQS) a mentionné que « davantage de policiers devraient être déployés pour rehausser le sentiment de sécurité sur les lieux lorsqu'il y a des événements sur place » (Bergeron, 2023). D'ailleurs, Gabrielle Rondy, de la Société de développement commercial du Village, a récemment commenté que le nombre de

travailleur.euses sociaux.ales étaient insuffisant en comparaison avec le nombre de policier.ères sur place, mettant ainsi en lumière le manque de considération vis-à-vis du rôle que peuvent avoir les personnes formées en travail social pour la prise en charge des PSI dans les espaces publics (Teisceira-Lessard, 2023). Au parc Jarry, la police est intervenue à de nombreuses reprises lors de situations conflictuelles entre les amateur.trices de soccer et les associations payantes de soccer quant à l'utilisation de terrains à surface artificielle (Hsoumi, 2011). L'importance du pouvoir accordée au service de police pour gérer les personnes marginalisées dans les espaces publics semble être en hausse à Montréal. En effet, Bellot et Sylvestre (2017) ont rapporté qu'en 2004, « 30 % des constats distribués par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont été donnés à des PSI, alors qu'elles représentaient moins de 1 % de la population montréalaise. En 2017, 41 % de l'ensemble des constats étaient remis à des PSI, et ce, malgré la mise en place d'une politique de lutte au profilage social et la création de l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) » (Bellot & Sylvestre, 2017). Un récent rapport sur la judiciarisation de l'itinérance a illustré une « aggravation de la situation en regard du profilage social exercé par les policiers du SPVM », et ce particulièrement chez les personnes issues des communautés autochtones (p. 6) (Bellot et al., 2021). L'approche punitive adoptée par le service de police ne mène pas à une cohabitation inclusive de l'espace. Au contraire, elle renforce la marginalisation des personnes vulnérables, ce qui les pousse souvent à se relocaliser (Granier, 2019; Margier, 2014).

Les exemples ci-haut illustrent l'importance du capital socioéconomique comme levier dans le processus décisionnel, et ce, pour chacun des parcs à l'étude. À l'inverse, les personnes ayant peu de capital économique (p. ex. : situation économique), social (p. ex. : force du réseau d'amis/famille), spatial (p. ex. : niveau d'appropriation de l'espace/sentiment d'appartenance à un espace) et légal (p. ex. : être une personne sans papier) ont un moins grand levier dans le processus décisionnel, apportant des enjeux de pouvoir. Ces enjeux de pouvoir peuvent mener à des décisions qui ne représentent pas ou ne répondent pas adéquatement aux besoins des utilisateur.trices du parc, jusqu'à les exclure des espaces publics. Ces constats mettent en évidence la présence de déséquilibres de pouvoir et de gouvernance dans les processus de prise de décision concernant les parcs.

2. Incidence sur l'appropriation de l'espace par les populations marginalisées

L'analyse des enjeux liés à la gouvernance informelle des parcs a permis de mieux comprendre leur incidence sur l'appropriation de l'espace par les populations défavorisées. Elle se traduit en un sentiment de ne plus avoir sa place, voire même un sentiment de frustration par certain.es usager.ères. Malgré la faible documentation sur la notion d'appropriation de l'espace des personnes marginalisées des parcs à l'étude, il existe quelques références mettant en lumière leur difficulté à sentir qu'elles ont une place dans le parc. Au square Cabot, les propos négatifs des résident.es à l'égard des PSI mentionnés lors de la consultation publique ont des effets néfastes sur le sentiment d'appropriation du square. Comme mentionné plus tôt, les plaintes des résident.es sont davantage légitimées en comparaison à celles des personnes marginalisées, ce qui favorise le pouvoir d'agir des résident.es, et ce au détriment des personnes marginalisées. Cette réappropriation de l'espace public peut, selon Margier (2013), se traduire en une forme d'exclusion des personnes marginalisées (Margier, 2013). Rendre les parcs publics plus attrayants pour les résident.es du quartier, notamment en y ajoutant des activités quotidiennes,

attire un autre type de clientèle, changeant ainsi le rapport que les personnes marginalisées ont avec le parc. Certaines PSI interviewées dans le cadre d'une étude de Margier ont indiqué se sentir envahies et gênées lorsque ces activités ont lieu au square (Margier, 2013). L'idée du « chez soi » se transforme en un lieu dans lequel les personnes marginalisées ne se sentent plus les bienvenues et vont même jusqu'à trouver refuge ailleurs. Ce phénomène de « dispersion douce » est donc la résultante d'une sorte d'intrusion dans leur espace en leur indiquant qu'elles ne sont pas désirées. Cette réalité est également présente au parc Émilie-Gamelin avec la revitalisation du parc Émilie-Gamelin en Jardins Gamelin et la programmation culturelle au parc. À titre d'exemple, le festival Noël dans le parc attire de nombreux.ses riverain.es, poussant ainsi à l'exil des PSI. La professeure à l'École du travail social de l'UQAM Jade Bourdages indique que cette « cohabitation se fait toujours au détriment des personnes en situation d'itinérance, car on les invisibilise parmi le reste du public. Et quand on ne les voit plus, on ne voit plus le problème » (Paré, 2021). Quant au parc Jarry, les amateur.trices de soccer qui se voient être expulsé.es des terrains de soccer artificiels par les associations officielles qui ont réservé le terrain ont rapporté ressentir de la frustration et de l'injustice (Hsoumi, 2011). Cette situation pousse certain.es d'entre eux.elles à tout simplement quitté le parc, ce qui constitue un autre exemple de dispersion douce. À l'exception du parc Frédéric-Back, pour lequel peu d'information est disponible sur le sentiment d'appropriation du parc par les personnes marginalisées, l'ensemble des parcs à l'étude illustre une exclusion des personnes moins favorisées. Cette dispersion douce découle des enjeux de pouvoir qui accentuent le statut de « marginal » des individus en situation de précarité, les poussant ainsi à se sentir exclus des espaces publics que sont les parcs.

3. Stratégies qui favorisent l'inclusion et la cohabitation des personnes marginalisées

Des stratégies sont mises en place par différent.es acteur.trices afin de favoriser un sentiment d'appropriation du parc et l'inclusion des personnes marginalisées dans le processus décisionnel des parcs. Dans la revue de la littérature, peu de documents ont identifié des stratégies d'inclusion du point de vue des populations vulnérables. Toutefois, les documents mettent de l'avant l'importance du rôle des organismes communautaires et des groupes citoyens pour légitimiser la présence des usager.ères vulnérables dans les parcs.

Tout d'abord, les organismes communautaires favorisent l'inclusion des personnes marginalisées en légitimant leur place dans le parc. Dans le square Cabot, le Café de la Maison ronde favorise l'inclusion sociale et l'autonomie des personnes autochtones en offrant des opportunités de travail comme commis de café à des autochtones en situation d'itinérance. Le Café de la Maison ronde fait partie des projets du Programme maison Ronde mise en place par le Groupe communautaire l'Itinéraire, qui vient en aide aux personnes autochtones vulnérables (L'itinéraire, 2023). C'est aussi le cas au parc Émilie-Gamelin. L'organisme Sentier Urbain a mis en place un projet d'agriculture urbaine qui favorise l'inclusion et la participation des personnes en situation de précarité en offrant des formations et de l'implication dans l'embellissement du parc par via l'horticulture. En collaboration avec Présence Compassion, ce projet de pré-employabilité permet à des personnes en situation de précarité d'être rémunérées par des cartes-cadeaux pour des tâches d'horticoles qu'ils font dans les Jardins Gamelin. Ce projet accroît le sentiment d'appartenance au parc et offre un espace inclusif et participatif aux citoyen.nes, en plus d'offrir une

partie des récoltes aux personnes participantes au projet (Sentier urbain, 2023). Dans le parc Frédéric-Back, le projet Serre 4 saisons favorise un sentiment d'appropriation du parc en offrant la possibilité de faire de l'agriculture urbaine sur le site du parc. Porté par l'organisme Vivre Saint-Michel en Santé, il favorise les initiatives agricoles collectives et communautaires en milieu urbain, en plus d'offrir des opportunités d'apprentissage et d'expériences professionnelles à la jeunesse dans le but de diminuer le décrochage scolaire (Laboratoire sur l'agriculture urbaine, 2023).

Ensuite, les groupes citoyens qui ont un pouvoir d'agir sur les décisions dans les parcs défendent les causes des citoyen.nes usager.ères des parcs. Cette réalité est particulièrement visible au parc Jarry et au parc Frédéric-Back. À titre d'exemple, la Coalition des amis du parc Jarry a représenté les intérêts des citoyen.nes dans le dossier de la création du toit au stade de Tennis Canada. Le groupe a milité pour refuser l'utilisation de fonds publics pour un projet dont les citoyen.nes n'allaient pas pouvoir bénéficier (Office de consultation publique de Montréal, 2010). Au parc Frédéric-Back, la table de quartier Vivre Saint-Michel en Santé a démontré son importance dans le parc. Elle met en place des stratégies qui favorisent la discussion et la consultation citoyenne, ainsi que le lien entre les divers acteurs, comme ses activités de mobilisation sociale (Vivre Saint-Michel en santé, s. d.).

Cette discussion met en lumière les défis complexes auxquels sont confrontés les parcs urbains de Montréal en matière de cohabitation sociale et de processus décisionnels. Des problèmes tels que les limites de financement, les tensions entre les parties prenantes et la représentation inadéquate des personnes marginalisées dans le processus décisionnel apparaissent comme des thèmes récurrents dans les parcs examinés. Malgré les exemples illustrés ci-haut, force est de constater que les communautés marginalisées sont peu sollicitées, tant dans le processus de prise de décision que dans l'évaluation des stratégies d'inclusion et de cohabitation des parcs. Afin de garantir des expériences inclusives et équitables pour tous.toutes, dans les parcs urbains, il est essentiel de relever ces défis. Tous les acteurs doivent travailler ensemble pour favoriser une cohabitation harmonieuse et un espace plus inclusif.

Pour conclure, cette revue de la littérature a brossé le portrait de la gouvernance formelle et informelle de quatre parcs montréalais reconnus pour leur réalité commune : la vulnérabilité socioéconomique de certains de leurs usager.ères et les enjeux de cohabitation qu'ils ont avec d'autres usager.ères, moins vulnérables. Les documents revus ont permis de répondre aux trois questions suivantes : 1) Quels sont les formes de gouvernance et les enjeux de pouvoir qui caractérisent les parcs dont une proportion d'usager.ères provient de populations défavorisées (qui fait quoi, pourquoi et comment) ? ; 2) Quelle est leur incidence sur l'appropriation de l'espace par ces populations ? ; 3) Quelles sont les meilleures stratégies de gouvernance qui favorisent l'appropriation des parcs par ces groupes et qui mènent à une cohabitation harmonieuse avec d'autres usager.ères ? Nous avons mis en évidence que certains enjeux de gouvernance spécifiques à chaque parc convergent, et que les organismes communautaires jouent un rôle essentiel dans la représentation des intérêts des usager.ères vulnérables des parcs. Malgré ces conclusions, il existe très peu de documentation sur l'effet des enjeux de gouvernance et des stratégies d'inclusion et de cohabitation avec les personnes marginalisées sur le sentiment d'appropriation de l'espace de ces communautés marginalisées. Davantage d'études devraient mesurer et analyser l'impact des enjeux de gouvernance et de pouvoir sur la dynamique d'inclusion et le sentiment d'appropriation des personnes marginalisées par rapport aux espaces étudiés. Ultimement, des stratégies réfléchies par

elles et pour elles pourront mieux répondre aux problématiques de cohabitations des parcs urbains à Montréal.

BIBLIOGRAPHIE

Afrique au féminin. (2017, juillet 27). *Organisme | Afrique au Féminin*.

<https://www.afriqueaufeminin.org/organisme/>

Amis des parcs. (2021). *À la rencontre des amis de parc de Montréal : Coalition des amis du Parc Jarry*

(CAP Jarry). Park People. [https://parkpeople.ca/fr/resources/case-](https://parkpeople.ca/fr/resources/case-study/)

[study/"https://parkpeople.ca/fr/resources/case-study/a-la-rencontre-des-amis-de-parc-de-montreal-coalition-des-amis-du-parc-jarry-cap-jarry"](https://parkpeople.ca/fr/resources/case-study/a-la-rencontre-des-amis-de-parc-de-montreal-coalition-des-amis-du-parc-jarry-cap-jarry)

Arrondissement. (2020). *Le parc Jarry*. [https://www.arrondissement.com/tout-get-document/u1164-](https://www.arrondissement.com/tout-get-document/u1164-parc-jarry)

[parc-jarry](https://www.arrondissement.com/tout-get-document/u1164-parc-jarry)

astopa. (2017, avril 24). Une nouvelle pelouse pour le terrain de soccer du parc Jarry. *Journal Métro*.

<https://journalmetro.com/local/villeray-st-michel-parc-extension/1123600/une-nouvelle-pelouse-pour-le-terrain-de-soccer-du-parc-jarry/>

Baumann-Lapierre, Y. (2019). *Traverser le paysage : Une réflexion sur l'appropriation spatio-temporelle des espaces (nature) urbains* [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal].

https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/23757/Baumann_Yannick_2019_memoire.pdf?sequence=3&isAllowed=y

Bellot, C., & Sylvestre, M.-È. (2017). La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : Les dérives

sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté. *Revue générale de droit*, 47, 11-44.

<https://doi.org/10.7202/1040516ar>

Bellot, Lesage-Mann, Fortin, & Poisson. (2021). *La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : Des données alarmantes témoignent d'un profilage social accru (2012-2019)*.

<https://www.erudit.org/fr/revues/rgd/2017-v47-rgd03131/1040516ar/>

Bergeron, M. (2023, janvier 31). Décrépitude urbaine : Double urgence à Berri-UQAM. *La Presse*.

<https://www.lapresse.ca/actualites/chroniques/2023-01-31/decrepitude-urbaine/double-urgence-a-berri-uqam.php>

Bolano, C. (2022, octobre 22). Nuit des sans-abri : «Il y a une explosion de l'itinérance à Montréal».

Journal Métro. <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2932938/nuit-des-sans-abrisil-y-a-une-explosion-de-litinerance-a-montreal/>

- Bordeleau, J.-L. (2023, février 11). *Deux siècles passés entre pauvreté et richesse*. Le Devoir.
<https://www.ledevoir.com/societe/transports-urbanisme/781321/urbanisme-deux-siecles-passes-entre-pauvrete-et-richesse>
- Bourdieu, P. (2005). *Habitus. Habitus: A sense of place*, 2, 43-49.
- CAP Jarry. (2019). *Signez la pétition*. Change.org. <https://www.change.org/p/coalition-des-amis-du-parc-jarry-p%C3%A9tition-pour-une-protection-inali%C3%A9nable-du-parc-jarry-prot%C3%A9geons-le-parc-jarry>
- Centre d'écologie urbaine de Montréal. (2021). *Projet de plan d'aménagement : Séance d'information virtuelle du 26 mai 2021*. https://ehq-production-canada.s3.ca-central-1.amazonaws.com/e6c5933f40fc3a3673dbc134bb704464d609c34c/original/1623728111/43397dad8a2f25c18d87ab0c4082e2b4_Q_R_S%C3%A9ance_info_20210614_V3.pdf?X-Amz-Algorithm=AWS4-HMAC-SHA256&X-Amz-Credential=AKIA4KKNQAKIOR7VAOP4%2F20221017%2Fca-central-1%2Fs3%2Faws4_request&X-Amz-Date=20221017T195936Z&X-Amz-Expires=300&X-Amz-SignedHeaders=host&X-Amz-Signature=0a1591f55f58e76d90feb24ec1951b58ad7ee7a9b74b6dd3a721cc8881a6adc2
- CERP. (2019). *Rapport final* (Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès).
https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf
- CÉRSÉ. (2021, juin 2). *Initiatives d'appropriation citoyenne des parcs urbains à Montréal : Modèles, enjeux, stratégies et résultats sociaux*. CÉRSÉ. <https://cerse.crosemont.qc.ca/pouvoir-dagir/initiatives-dappropriation-citoyenne-des-parcs-urbains-a-montreal-modeles-enjeux-strategies-et-resultats-sociaux/>
- CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal. (2020, juillet 21). *E=MC2—Une Équipe multidisciplinaire dédiée aux personnes en situation d'itinérance, sur le site des Jardins Gamelin*. <https://ciuss-centresudmtl.gouv.qc.ca/actualite/emc2-une-equipe-multidisciplinaire-dediee-aux-personnes-en-situation-ditinerance-sur-le-site-des-jardins-gamelin>
- Corriveau, J. (2020, août 28). *La métamorphose tranquille du parc Jarry*. Le Devoir.
<https://www.ledevoir.com/societe/transports-urbanisme/584934/la-metamorphose-tranquille-du-parc-jarry>
- Côté, É. (2021, mai 23). *Les parcs, ces grands sauveurs*. *La Presse*.
<https://www.lapresse.ca/societe/2021-05-23/les-parcs-ces-grands-sauveurs.php>

- Culture Montréal. (2021). *Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension : Questionnaire culture pour les candidats à la mairie*. Culture Montréal. <https://culturemontreal.ca/2021-villeray-saint-michel-parc-extension-questionnaire-culture-pour-les-candidats-a-la-mairie/>
- Cyr, G. (2022, avril 12). Prochaine station, gentrification—Les loyers et évictions augmentent à Saint-Michel. *Porte-Monnaie*. <https://www.24heures.ca/2022/04/12/cinq-fois-plus-devictions-et-de-reprises-de-logement-est-ce-le-debut-de-lembourgeoisement-dans-saint-michel>
- Di Meo, G. (1998). *Géographie sociale et territoires*. NATHAN. PARIS. <https://side.developpement-durable.gouv.fr/ARHA/doc/SYRACUSE/41590/geographie-sociale-et-territoires>
- Ducas, I., & Ferah, M. (2021, janvier 18). Montréal : Un sans-abri innu qui « se cachait des policiers » retrouvé mort. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/2021-01-18/montreal/un-sans-abri-innu-qui-se-cachait-des-policiers-retrouve-mort.php>
- Duchesneau, F. (2020, octobre 21). Tennis Canada : « On retourne 20, 30 ans en arrière ». *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/sports/tennis/2020-10-21/tennis-canada/on-retourne-20-30-ans-en-arriere.php>
- Dussault, L., & Renaud, D. (2023, février 4). Drogues et violence à Berri-UQAM. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2023-02-04/drogues-et-violence-a-berri-uqam.php>
- Favretti, E. (2011). PARC-EXTENSION : 100 ANS D'HISTOIRE. *Centre d'histoire de Montréal*. https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_VSP_FR/MEDIA/DOCUMENTS/REC_H_Bilan_Parc_EXTENSION.PDF
- Ferah, M. (2021, juin 26). Installation temporaire au square Cabot : Un dernier cri du cœur de la famille de Raphaël André. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/2021-06-26/installation-temporaire-au-square-cabot/un-dernier-cri-du-coeur-de-la-famille-de-raphael-andre.php>
- Fischer, G.-N. (2011). Chapitre 2. Les concepts fondamentaux. In *Psychologie sociale de l'environnement* (p. 29-52). Dunod. <https://www.cairn.info/psychologie-sociale-de-l-environnement--9782100566525-p-29.htm>
- Fontaine, J. (2008). *La petite histoire de Saint-Michel de la campagne à la ville [...] (M. Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, Éd.; Collections de BANQ)*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1984845?docpos=6>
- Gingras, A., Drapeau, M., St-Pierre, M., & Gauvreau-Cadieux, M. (2022). *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*.

- Gomez, N., & Gagné, P. D. (Réalisateur). (2022). *Cheminement vert, cheminement responsable*.
<https://sda-angus.com/lignes-de-desir/cheminement-vert-cheminement-responsable>
- Goudreault, Z. (2019, août 14). La métamorphose du parc Frédéric-Back se poursuit. *Métro*.
<https://journalmetro.com/actualites/montreal/2361572/la-metamorphose-du-parc-frederic-back-se-poursuit/>
- Granier, A. (2019). *L'appropriation d'un espace public central revitalisé, de la cohabitation à la dispersion* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal].
<https://archipel.uqam.ca/13021/1/M16186.pdf>
- Houdassine, I. (2019, octobre 1). *L'errance mortelle des Autochtones au square Cabot*. Radio-Canada.ca; Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1323552/autochtones-square-cabot-itinerance-inuit-morts>
- Hsoumi, O. (2011). *L'attachement affectif au parc Jarry à travers la pratique auto-organisée du soccer chez les adeptes immigrants*. Université du Québec à Trois-Rivières.
- Institut de la gouvernance. (2023). Qu'est-ce que la gouvernance? *Institute on Governance*.
<https://iog.ca/quest-ce-que-la-gouvernance/>
- Jaccoud, M., Admo, N., & Rossi, C. (2009). *Projet EMU - Équipe de médiation urbaine à Montréal*.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1984841>
- Jardins Gamelin. (2023). *À propos | Jardins Gamelin*. Jardins Gamelin. <https://jardinsgamelin.com/fr/a-propos>
- Jolivet, V., & Carré, M.-N. (2017). Métabolisme urbain et quartiers péricentraux dans la métropolisation. L'exemple du quartier de Saint-Michel à Montréal. *Cybergeo: European Journal of Geography*.
- Journal Metro. (2016). Un sport rassembleur pour de nombreux immigrants. *Journal Métro*.
<https://journalmetro.com/local/ahuntsic-cartierville/1002495/un-sport-accueillant-pour-de-nombreux-immigrants/>
- Kaufmann, D., & Kraay, A. (2008). Governance Indicators : Where Are We, Where Should We Be Going? *The World Bank Research Observer*, 23(1).
- Kellou-Djitli, F. (2013). Psychologie de l'espace. *Courrier du savoir*, 16.

- Kikano, F. (2021). *Le cas des réfugiés syriens au Liban* [Université de Montréal].
<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/25510>
- Korosec-Serfaty, P. (1976). *Appropriation of Space : Proceedings of the Strasbourg Conference*.
- La Chambre des Communes. (2018). *Mémoire du partenariat Quartier des spectacles de Montréal*.
- Laboratoire sur l'agriculture urbaine. (2023, janvier 31). *Programme S'Enraciner : Sept premiers projets sélectionnés*. <http://www.au-lab.ca/2023/01/31/programme-senraciner-sept-premiers-projets-selectionnes/>
- Lacroix, I. (2023). *Gouvernance*. Perspective Monde.
<https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire/1706>
- Lafleur, M. (2019, juillet 30). *Protégeons notre parc Jarry!* Le Devoir.
<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/559649/protegeons-notre-parc-jarry>
- Laurin-Desjardins, C. (2015, mai 8). *Jardins Gamelin : Un objectif de cohabitation avec la population marginalisée*. 24heures. <https://www.24heures.ca/2015/05/08/jardins-gamelin-un-objectif-de-cohabitation-avec-la-population-marginalisee>
- Lavallée Ansay, J. (2015). *Le quartier latin de Montréal : Stratégies identitaires et communicationnelles au service de sa revitalisation* [Université du Québec à Montréal].
<https://archipel.uqam.ca/7853/1/M13984.pdf>
- Lefebvre, H. (2000). *Espace et politique : Le droit à la ville II*. 74.
- LégisQuébec. (s. d.). *Lois*. Gouvernement du Québec. Consulté 19 juin 2023, à l'adresse
<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/affaires-municipales/lois-et-reglements>
- Linteau, P.-A. (2010). *La rue Sainte-Catherine. Au coeur de la vie montréalaise*. (Les éditions de l'Homme, Vol. 40). Urban History Review / Revue d'histoire urbaine.
<https://www.erudit.org/fr/revues/uhr/1981-v9-n3-uhr0101/1009201ar/>
- L'itinéraire. (2023). *Café Maison ronde | Roundhouse Café*. <https://www.itineraire.ca/programme-maison-ronde/>
- Maitre, L. (2021, novembre 22). *La tente pour les itinérants au square Cabot restera ouverte cet hiver*. *Journal Métro*. <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2730545/la-tente-pour-les-itinerants-au-square-cabot-restera-ouverte-cet-hiver/>

- Marceau, J. (2015, avril 7). La place Émilie-Gamelin fait peau neuve. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/714526/place-emilie-gamelin-reamenagement-fermeture-jardins-gamelin>
- Marceau, J. (2020). *Intervention policière au square Cabot : Le BEI effectue des vérifications*. Radio-Canada.ca; Radio-Canada.ca. <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1705463/intervention-policiere-square-cabot-enquete-bei-effectue-verifications>
- Margier, A. (2013). L'espace public en partage. Expériences conflictuelles de l'espace et marginalisation. *Cahiers de géographie du Québec*, 57(161), 175-192. <https://doi.org/10.7202/1024899ar>
- Margier, A. (2014). La prise en compte de l'itinérance inuite : Réflexions autour d'un quartier montréalais. *Nouvelles pratiques sociales*, 27(1), 15.
- Miller, W. N., Byron (Éd.). (2016). *Spaces of Contention : Spatialities and Social Movements*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315610191>
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2023). *Organisation territoriale : Régime municipal général*. Québec. <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/organisation-territoriale/organisation-territoriale-municipale/regime-municipal-general/>
- Mitchell, D. (1995). The End of Public Space? People's Park, Definitions of the Public, and Democracy. *Annals of the Association of American Geographers*, 85(1), 108-133. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8306.1995.tb01797.x>
- Nadeau, J. (2020, février 3). *Ces femmes autochtones oubliées du système*. Le Devoir. <https://www.ledevoir.com/societe/572125/ces-femmes-autochtones-oubliees-du-systeme>
- Normandin, P.-A. (2016, août 16). Criminalité : La STM forcée d'amputer la station de métro Atwater. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201608/16/01-5010910-criminalite-la-stm-forcee-damputer-la-station-de-metro-atwater.php>
- Office de consultation publique de Montréal. (s. d.). *Le guide du plan d'urbanisme*.
- Office de consultation publique de Montréal. (2010). *Projet d'agrandissement des installations de Tennis Canada : Rapport de consultation publique* (p. 50). <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1988502>
- Office de consultation publique de Montréal. (2011). *Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2061285>

- Parazelli, M. (2000). L'imaginaire familialiste et l'intervention sociale auprès des jeunes de la rue : Une piste d'intervention collective à Montréal. *Santé mentale au Québec*, 25(2), 40-66.
<https://doi.org/10.7202/014451ar>
- Paré, É. (2021, décembre 9). *Les itinérants de la place Émilie-Gamelin contraints à l'exil*. Le Devoir.
<https://www.ledevoir.com/culture/652911/montreal-les-itinerants-de-la-place-emilie-gamelin-contraints-a-l-exil>
- Pivot, & Ross, A. (2022, février 21). *Grève du communautaire : « Pour qu'un organisme décide de fermer, il faut qu'il y ait des problèmes sérieux »* • Pivot. Pivot.
<https://pivot.quebec/2022/02/21 greve-du-communautaire-pour-quun-organisme-decide-de-fermer-il-faut-quil-y-ait-des-problemes-serieux/>
- Présence Compassion. (2023). *Accueil*. Présence Compassion. <https://www.presencecompassion.org>
- Quartier des spectacles. (2017). *L'agriculture urbaine aux Jardins Gamelin : UN PROJET QUI FAIT DU BIEN*. <https://www.quartierdesspectacles.com/fr/medias/gamelin-sentier-urbain>
- Quartier des spectacles. (2023). *Nouvelles du Partenariat*.
<https://www.quartierdesspectacles.com/fr/a-propos/partenariat-du-qds/>
- Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik. (2023). *Les établissements*.
<https://nrhss.ca/fr/les-%C3%A9tablissements>
- Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal. (2013). *Apprendre du Square Cabot – Développer la stratégie de sécurité urbaine et d'amélioration de la qualité de vie*.
- Ripoll, F. (2005). S'approprier l'espace... ou contester son appropriation ? *Norois. Environnement, aménagement, société*, 195, Article 195. <https://doi.org/10.4000/norois.489>
- Ripoll, F., & Veschambre, V. (2013). L'appropriation de l'espace : Une problématique centrale pour la géographie sociale. In R. Séchet (Éd.), *Penser et faire la géographie sociale : Contribution à une épistémologie de la géographie sociale* (p. 295-304). Presses universitaires de Rennes.
<https://doi.org/10.4000/books.pur.1923>
- Saulnier, P.-A. (2022). Quinze organismes de Parc-Extension forcés de quitter leurs locaux. *Radio-Canada.ca*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1939883/parc-extension-organismes-communautaires>

- Savoie. (2011). Des Inuit déracinés et itinérants. *Centre justice et foi*. <https://cjf.qc.ca/revue-relations/publication/article/des-inuit-deracines-et-itinerants/>
- Schepper, B. (2019, août 3). Investir 70 millions de plus au stade du parc Jarry ? *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2019-08-03/investir-70-millions-de-plus-au-stade-du-parc-jarry>
- Sentier urbain. (2023). *Les Jardins Gamelin*. <https://www.sentierurbain.org/verdir/les-jardins-gamelin/>
- Serfaty-Garzon, P. (2003). Appropriation. *Dictionnaire critique de l'habitation et du logement*.
- Sibley, D. (1995). *Geographies of Exclusion : Society and Difference in the West*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203430545>
- Siciliano, A. M. (2004). *Manufactured Landscapes : A case study of public space in the contemporary city (Emilie Gamelin)* [Mémoire de maîtrise, Concordia University]. https://central.bac-lac.gc.ca/.item?id=MQ94644&op=pdf&app=Library&oclc_number=61300601
- Stade IGA. (2023). À PROPOS DU STADE IGA. *STADE IGA*. <http://stadeiga.com/a-propos/>
- Teisceira-Lessard, P. (2023, février 15). Place Émilie-Gamelin : Valérie Plante condamne l'« absence » des services sociaux. *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2023-02-15/place-emilie-gamelin/valerie-plante-condamne-l-absence-des-services-sociaux.php>
- TOHU. (2021). *À propos*. TOHU : le Cirque, la Terre, l'Humain. <https://tohu.ca/fr/a-propos>
- TOHU. (2022). *Activités*. <https://tohu.ca/fr/attraits-et-services/parc-frederick-back/activites>
- TOHU. (2023a). *Historique*. <https://tohu.ca/fr/attraits-et-services/parc-frederick-back/historique>
- TOHU. (2023b). *Les secrets du parc Frédéric-Back*. <https://tohu.ca/fr/programmation/les-secrets-du-parc-frederic-back>
- Trudelle, C., Klein, J.-L., Fontan, J.-M., Tremblay, D.-G., & Bocquin, C. (2016). Conflits urbains, compromis et cohésion socioterritoriale : Le cas de la Tohu à Montréal. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine, Mars*(2), 417-446. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/reru.162.0417>
- TVA nouvelles. (2017, août). *Montréal inaugure le parc Frédéric-Back*. <https://www.tvanouvelles.ca/2017/08/26/montreal-inaugure-le-parc-frederic-back>

Valois, N., & Paradis, J. (2010). Place Émilie-Gamelin in Montréal – landscape narrative, meaning and the uses of public space. *Journal of Landscape Architecture*, 5, 72-83.
<https://doi.org/10.1080/18626033.2010.9723440>

Vézina, H. O. (2019, juillet 2). Tennis Canada sommé d'abandonner son projet de toit rétractable au parc Jarry. *Journal Métro*. <https://journalmetro.com/actualites/montreal/2343354/tennis-canada-somme-dabandonner-son-projet-de-toit-retractable-au-parc-jarry/>

Ville de Montréal. (s. d.). *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*.
<https://montreal.ca/unites/service-des-grands-parcs-du-mont-royal-et-des-sports>

Ville de Montréal. (2010). *Plan d'action ciblé pour lutter contre l'itinérance* (p. 20).
https://spvm.qc.ca/upload/actualites/2010/Plan_action_itinerance.pdf

Ville de Montréal. (2009). *Espaces et Parc : Le parc Jarry*.
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=174,4820033&_dad=portal&_schema=PORTAL&nomPage=bt_parc_16

Ville de Montréal. (2022a). *Parcours accessibles du parc Frédéric-Back*.
<https://montreal.ca/lieux/parcours-accessibles-du-parc-frederic-back>

Ville de Montréal. (2022b, octobre 7). *Square Cabot*. <https://montreal.ca/lieux/square-cabot>

Ville de Montréal. (2023, juillet 5). *Parc Jarry*. <https://montreal.ca/lieux/parc-jarry>

Ville de Montréal. (2023a). *Complexe environnemental de Saint-Michel*.
<https://montreal.ca/lieux/complexe-environnemental-de-saint-michel>

Ville de Montréal. (2023b). *Le parc Frédéric-Back : Une métamorphose unique*.
<https://montreal.ca/articles/le-parc-frederic-back-une-metamorphose-unique-18997>

Ville de Montréal. (2023c). *Parc Frédéric-Back*. <https://montreal.ca/lieux/parc-frederic-back>

Ville-Marie Montréal. (2020). *Stratégie d'intervention au square Cabot et ses environs*.
<https://petermcgill.org/wp-content/uploads/2020/11/plan-daction-cohabitation-oct-2020.pdf>

Vivre Saint-Michel en santé. (s. d.). *Historique*. Table de quartier de Saint-Michel. Consulté 21 mars 2023, à l'adresse <http://www.vivre-saint-michel.org/à-propos-de-vivre-sainte-michel-en-sante/>



cérsé

CENTRE D'ÉTUDE EN RESPONSABILITÉ
SOCIALE ET ÉCOCITOYENNETÉ

6400, 16^e Avenue, Montréal (Québec) H1X 2S9

514 376-1620, poste 7164

cerse@crosemont.qc.ca

cerse.crosemont.qc.ca